

CRASNIER

Histoire de la famille CRASNIER, CRANNIER Le Lion-d'Angers, Craon Les LENFANTIN sont étudiés à la fin du document

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 26.08.2018 *Travaux personnels*, tous droits de reproduction réservés [histoire du Haut-Anjou](#) | [histoire du Lion-d'Angers](#) | [histoire de Craon](#)

Arbre généalogique descendant interactif

Histoire.....	3
patronyme	3
localisation	3
activités professionnelles	3
niveau culturel	3
légende	3
mes 2 ascendances à Jacques Crannier et Olive Lenfantin	3
mes 14 générations par Etienne Crannier	3
mes 13 générations par Charlotte Crannier.....	4
Jacques Crannier x ca 1565 Olive Lenfantin.....	4
Etienne Crasnier x/1586 Perrine Leroyer.....	10
Anne Crasnier x1618 Pierre de Villiers	14
Nicolle de Villiers x Lefevre.....	15
Jeanne Lefebvre x1683 Léon Marchandye.....	15
René-Léon Marchandye x1714 Renée Planté	15
Françoise Marchandye x1749 Jacques Jallot.....	15
Renée Jallot x1783 François-Marie Jallot.....	15
Elisabeth Jallot x1807 René-Guillaume Jallot	15
Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot	15
Aimée Guillot x1881 Charles Audineau.....	15
Aimée Audineau x1907 Edouard Guillouard	15
Louise Crasnier x1628 François Croissant	15
Perrine Crasnier x1628 Daniel Adron.....	15
Françoise Adron x1647 François Guyon	16
Jacques Guyon x1681 Anne Monnier.....	16
Christophe Guyon x1714 Marie Chassebeuf	17
Jeanne Guyon x1744 Charles Aubry	17
Jean Aubry x1776 Perrine Charlet.....	18
Pierre Aubry x1803 Jeanne Livenais.....	18
Pierre Aubry x1829 Marie Rabate	18
Christophe Guyon x1750 Jeanne Trillot	18
Augustin Guyon x Françoise Janvier	18
Félicité Guyon x1819 Maurice Menard.....	18
Félicité Menard x1844 Jacques Meignan	19
Maurice Menard x1845 Josephine Cordeau.....	19
Jean Menard x1886 Mathilde Lemasle.....	19
Jeanne Guyon x Jean Cordeau	19
Josephine Cordeau x1845 Maurice Menard.....	19

Marguerite Adron x 1672 Jean Cormier	19
Jean Cormier x1707 Prudence Rabory.....	19
Mathurin Cormier x1739 Jacqueline Ferron.....	19
Jean Cormier x1784 Renée Gasnier	19
Renée Crasnier 1x J. Lecocq 2x J. Rousseau	20
Charlotte Crasnier x/1597 Claude Delahaye	20
Claude Delahaye x1633 Madeleine Lefaucheux.....	20
François Delahaye x1682 Renée Senechault	20
Madelaine Delahaye x1705 Jean Fromond	21
Magdeleine Fromond x1733 Pierre Vergnault.....	21
Madeleine Vernault x1757 Mathurin Guillot.....	21
Jean Guillot x1794 Aimée Guillot	21
Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine Jallot	21
Aimée Guillot x1881 Charles Audineau.....	21
Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard	21
mon ascendance à Pierre Crannier père d'Anne	21
Pierre Crannier	21
Anne Crannier x/1615 Guy Gardais.....	21
Perrine Gardais x1633 Guillaume Segretain.....	22
Jacques Segretain x1669 Jeanne Pasquier	22
Lézine Segretain x1700 Jean Houdmond.....	22
Anne Houdmond x1726 Jacques Lemesle.....	22
Jean Lemesle x1760 Scholastique Gardais	23
Marie-Anne Lemesle x1791 Mathurin Phelippeau	23
Anne Phelippeau x1828 François Allard	23
François Allard x1854 Aimée Girardiere.....	23
Louis Allard x1882 Françoise Moreau	23
Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert.....	23
mon ascendance à Guillemine Crannier x /1600 Jean Gallon	23
descendance de Guillemine Crannier x /1600 Jean Gallon	23
non rattachés à ce jour	24
Brain sur Longuenée.....	24
Pierre Crannier de La Sauvagère	26
Jean Crannier du Feil.....	27
Marie, René et Ambrois probablement liés	28
Bonaventure Crannier x Jacqueline Fauchoux.....	31
Le Lion d'Angers	32
Gené.....	33
Ollive Lenfantin x ca 1565 Jacques Crannier	34
Etienne Crasnier x/1586 Perrine Leroyer.....	35
Anne Crasnier x1618 Pierre de Villiers	35
Nicolle de Villiers x Lefevre.....	35
Jeanne Lefebvre x1683 Léon Marchandye.....	35
René-Léon Marchandye x1714 Renée Planté	35
Françoise Marchandye x1749 Jacques Jallot.....	35
Renée Jallot x1783 François-Marie Jallot	35
Elisabeth Jallot x1807 René-Guillaume Jallot	35
Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot	35
Aimée Guillot x1881 Charles Audineau.....	35
Aimée Audineau x1907 Edouard Guillouard	35
Charlotte Crasnier x/1597 Claude Delahaye	35
Claude Delahaye x1633 Madeleine Lefaucheux.....	35
François Delahaye x1682 Renée Senechault	35
Madelaine Delahaye x1705 Jean Fromond	35
Magdeleine Fromond x1733 Pierre Vergnault.....	35
Madeleine Vernault x1757 Mathurin Guillot.....	35
Jean Guillot x1794 Aimée Guillot	35
Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine Jallot	35
Aimée Guillot x1881 Charles Audineau.....	35
Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard	35

Les Lenfantin non rattachés à ce jour :	35
probablement liés, les Lenfantin d'Andigné	35
probablement liés : les Lenfantin du Lion-d'Angers	36
les Lenfantin de Segré	37
les Lenfantin du Craonnais	38
Jouin Lenfantin	38
Jacquine Lenfantin x Mathurin Davy	41
Jacquine Lenfantin x/1597 Pierre Harangot	41
Pierre Lenfantin x Catherine Fardeau	41
Dominique Lenfantin x ca 1620 Marie Leridon	42
Dominique Lenfantin x 1651 Marie Boullain	42
Dominique Lenfantin x 1570 Etiennette Galliczon	43
Suzanne Lenfantin x Jean Lefebvre	45
selon le dictionnaire de l'abbé Angot	46

Histoire

patronyme

Le patronyme CRANNIER est typique du Maine-et-Loire, et on ne le retrouve pas ailleurs. Il ne figure pas dans le dictionnaire étymologique des noms de famille de Marie-Thérèse Morlet, cependant elle donne CRANN qui se rattache à l'Irlandais *crann* qui signifie *bois*

Le patronyme LENFANTIN, rare, se trouve dans le Maine-et-Loire, le Loiret et le Loir-et-Cher. Il ne figure pas au dictionnaire de Marie-Thérèse Morlet, mais elle cite EFFANTIN qui est sobriquet désignant ceux qui ont un visage d'enfant. Mais le patronyme EFFANTIN est aussi très rare et uniquement dans les Bouches-du-Rhône.

localisation

Le Lion-d'Angers et Craon, et Craon était alors en Anjou tout comme le Lion.

activités professionnelles

Possèdent une tannerie au Lion d'Angers

niveau culturel

Les hommes ont toujours su signer

légende

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication importante
- *[tante maternelle]* : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

mes 2 ascendances à Jacques Crannier et Olive Lenfantin

Je descends 2 fois de ce couple, du côté maternel :

mes 14 générations par Etienne Crannier

14-Jacques Crannier x ca 1575 Olive Lenfantin

13-Etienne Crasnier x avant 1586 Perrine Leroyer
12-Anne Crasnier x Le Lion-d'Angers 5 novembre 1618 Pierre de Villiers
11-Nicolle de Villiers x Lefevre
10-Jeanne Lefebvre x vers 1679 Léon Marchandye
9-René-Léon Marchandye x 1714 Renée Planté
8-Françoise Marchandye x 1749 Jacques Jallot
7-Renée Jallot x 1783 François-Marie Jallot
6-Elisabeth Jallot x 1807 René-Guillaume Jallot
5-Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot
4-Aimée Guillot x 1881 Charles Audineau
3-Aimée Audineau x 1907 Edouard Guillouard
2-Therèse Guillouard x 1638 Georges Halbert
1-moi

mes 13 générations par Charlotte Crannier

13-Jacques Crannier x ca 1575 Olive Lenfantin
12-Charlotte Crasnier x/1597 Claude Delahaye
11-Claude Delahaye x1633 Madeleine Lefaucheux
10-François Delahaye x1682 Renée Senechault
9-Madelaine Delahaye x1705 Jean Fromond
8-Magdeleine Fromond x1733 Pierre Vergnault
7-Madeleine Vernault x1757 Mathurin Guillot
6-Jean Guillot x1794 Aimée Guillot
5-Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine Jallot
4-Aimée Guillot x1881 Charles Audineau
3-Aimée Audineau x1907 Edouard Guillouard
2-Therèse Guillouard x 1638 Georges Halbert
1-moi

Jacques Crannier x ca 1565 Olive Lenfantin

Cette génération est connue à travers 4 actes notariés débusqués chez les notaires d'Angers, qui font preuves. Voici ces preuves et leur analyse :

Jacques Crannier et Olive Lenfantin acquièrent une maison au bourg du Lion d'Angers, 1582 : et je vous mets les vues, car pour être concernée personnellement par cet acte, j'ai une question relative aux signatures. En effet, comme vous avez l'habitude ici de l'observer les notaires font signer les parties et les témoins, mais aucune signature supplémentaire ne figure sur une vente, même si c'est possible dans certains contrats de mariage. Donc, si vous relisez attentivement toutes les vues et toute ma retranscription, il n'y a aucune explication à la signature qui figure en haut à droite hors celle de Jacques Crannier. Il est mon ancêtre et malgré tous nos travaux, nombreux, je n'ai pas encore sa signature. Elle est ici d'un libellé peu claire et assez difficile à déchiffrer, mais compte-tenu de tout ce qui précède, à savoir toutes les parties citées signent et personne d'autre, et par ailleurs 2 témoins sont déclarés ne savoir signer, mais dans cette phrase on n'a pas de mention de Jacques Crannier, qui est donc supposé avoir signer. Donc je pense et j'espère et j'attends de vous que vous me confirmiez, que l'on peut conclure que la signature qui est en haut à droite des signatures est celle de Jacques Crannier mon ancêtre.



« Le mardi 20 mars 1582¹ avant midy en la cour du roy notre sire à Angers et de monseigneur duc d'Anjou endroit par devant nous Mathurin Grudé notaire de ladite cour personnellement estably honorable homme Jehan Lequyer marchand demeurant Angers tant en son nom que pour et au nom de Charlotte Fauveau sa femme soubzmetant esdits noms et qualités et en chacun d'iceulx seul et pour le tout sans division de personnes ne de biens confesse avoir aujourd'huy vendu quité ceddé délaissé et transporté et par ces présentes vend quite cèdde délaïsse et transporte perpétuellement par héritage à **honneste homme Jacques Craonnier marchand demeurant au Lion d'Angers à ce présent stipulant et acceptant et lequel a achapté et achapte par ces présentes pour luy et Ollyve Lenfantin sa femme absente leurs hoirs etc une maison située au bourg du Lyon d'Angers couverte d'ardoise** compose d'une petite boutique d'une petite chambre d'une aultre vieille chambre sans cheminée et d'une chambre au dessus de la dite boutique et d'une aultre au derrière et de grenier qui est au dessus et tout ainsi que ladite maison se poursuit et comporte avecques toutes et chacunes ses appartenances et dépendances sans aucune chose retenir ne réserver et de laquelle maison et appartenances ledit achapteur a dit avoir bonne cognoissance joignant d'ung cousté la maison de Mathurin Gareau d'aultre cousté les maisons de deffunt Jacques Ernault qui de présent appartiennent à Jehan Oudin marchand demeurant au Lyon d'Angers abuttant d'ung bout au pavé de la Grand Rue dudit Lyon d'Angers ; Item ledit vendeur esdits noms vend audit Craonnyer un petit jardrin situé audit lieu du Lion d'Angers près la Halle contenant demye hommée ou environ à présent clos à part joignant d'ung cousté aux maisons et jardrin d'Olyve Fournier abutant d'ung bout à la rue qui tend à la Halle dudit Lyon d'Angers ; Item ledit vendeur esdits noms vend audit achapteur un aultre jardrin aussi cloux à part de hayes et foussés situé au bourg du Lyon d'Angers contenant 2 hommées ou environ appellé le jardrin Saint Nicollas joignant d'ung cousté la terre de Nicollas Daudier abutté d'ung bout les vignes es Croix et tout ainsi que lesdites maison et jardins appartenances et dépendances d'icelle se poursuivent et composent et comportent avecques leurs appartenances et dépendances sans aucune chose en retenir ne réserver par ledit vendeur esdits noms et de toutes lesquelles choses vendues ledit achapteur a dit avoir bonne et parfaite cognoissance et droits d'icelle, tenues les choses savoir ladite maison et petit jardrin du fief et seigneurie du Lyon d'Angers à 7 sols de cens ou devoir et ledit jardrin de st Nicollas du fief de Quatrebarbes à ung denier de cens ou devoir franc et quite du passé et est néanmoins convenu entre lesdites parties que au cas qu'il feust deu plus grand deniers pour passé desdites choses que ledit achapteur les acquitera pour l'advenir, transportant etc et est faite la présente vendition pour le prix et somme de 66 escuz deux tiers d'escu payée baillée comptée et nombrée manuellement contant par ledit achapteur audit vendeur, quelle somme ledit vendeur a eue prise et receue en présence et à veue de nous en 200 francs de 20 sols piecze le tout au poids prix et cours de l'ordonnance royale dont ledit vendeur esdits noms s'est tenu et tient a contant et bien payé et en a quité et quite ledit achapteur ses hoirs etc et lequel vendeur a promis doibt et demeure tenu faire ratiffier ces présentes à

¹ AD49-5E7 devant Mathurin Grudé notaire royal à Angers

ladite Fauveau sa femme et la faire lier et obliger au garantage des dites présenets et en bailler et fournir à l'achapteur lettres de ratiffication vallables dedans 2 mois prochainement venant avecques les renonciations requises à peine de tous despens dommages et intérests ces présentes néanmoins etc et outre a esté payé en vin de marché pr ledit achapteur audit vendeur eszdits noms la somme de 6 escuz dont ledit vendeur s'est pareillement tenu à contant et en a quitté et quitten ledit achapteur, et avons adverti lesdites parties faire enregistrer ces présentes dedans 2 mois suivant l'édit de création d'ung contrôle des titres, à laquelle vendition et tout ce que dessus est dit tenir etc garantir par le dit vendeur audit achapteur etc oblige ledit vendeur esdits noms et qualités un chacun d'iceulx seul et pour le tout sans division de personne ne de biens etc renonçant etc et par especial au bénéfice de division de discussion d'ordre de priorité et postériorité etc et encores pour sa dite femme au droit velleyen à l'epitre divi adriani a l'autenticque si qua mulier et à tous aultres droits faits et introduits en faveur des femmes que luy avons donnés à entendre que sans expresse renonciation audits droits femme ne peut intervenir ne intercéder ne pleger pour aultruy foy jugement et condamnation etc fait et passé Angers maison dudit Lequyer vendeur en présence de Jehan Lailler sieur de la Plante demeurant Angers paroisse de st Pierre, Jehan Barbe marchand cordonnier demeurant au Lion d'Angers René Gausseran demeurant avecques ledit Lequyer tesmoings, lesquels Barbe et Gausseran ont dit ne savoir signer »

Le 8 octobre 1600, Marc Crannier, cleric du diocèse d'Angers, demeurant au collège de Reyne en la ville de Paris, fils de †† Jacques Crannier et Olive Lenfantin, vivant marchand demeurant au bourg du Lion-d'Angers, fait son titre sacerdotal avec le lieu des Loges situé au Lion-d'Angers, qu'il tient de la succession de ses †† père et mère (AD49 Guillot notaire) : à télécharger [f°1](#) [f°2](#) [f°3](#)

Le 26 juillet 1602, un procès étant en cours au Parlement de Paris entre V et D Miss. Marc Crannier prêtre curé de la cure et église de St Clement de Craon héritées de défunt m. Jehan Crannier son frère aussi vivant prêtre curé du dit St Clément contre h. h. Hiérome Grudé sieur de Villecourt grenetier de Craon mari d'Etienne Galisson auparavant veuve de †Jehan Ernault vivant aussi grenetier de Craon héritier de défunt Jehan Ernault fils du dit †Ernault. Procès au sujet des dîmes, du bled etc... Pour mettre un terme aux procès, ils transigent et pacifient etc.... (Grudé N^{re} Angers) Cet acte nous apprend que Marc Crannier succède à son frère Jean à la cure de St Clément de Craon.

En 1610 testament de Maurice Crannier, qui laisse une veuve sans enfants. Il a acheté à ses belles soeurs Perrine et René Leroyer les deux tierces parties de la métairie de la Roche en Chambellay, qu'il n'a pas encore payé, et il mentionne donc ce qu'il doit, surtout à son frère Etienne, qui avait aussi emprunté 600 livres.

« Le 29 avril 1610² après midy, achent tous présents et advenir que Je (Maurice) Crannier () demeurant au Lion d'Angers () en mon lit et par la grâce de Dieu () et entendement sachent bien qu' (il n'est rien de plus) certain que la mort et incertain que (l'heure d'icelle), ne désirant mourir intestat sans () des biens temporels qu'il a pleu à Dieu () donner, pourquoy en fait par ces présentes mon testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et manière qui s'ensuit,

premièrement je recommande mon âme à Dieu la benoiste vierge Marie à messieurs st Michel Ange et archange, messieurs saint () saint Paul saint Jehan l'évangéliste () sant Maurice mon patron, mesdames (sainte) Marie Magdaleine, Madame ste Anne, (sainte) Barbe et généralement à tous les (saints) et saintes du paradis, lesquels (je) supplye me voulloir assister () de ma mort et estant mon âme (séparée) d'avecques mon corps () conduire au royaulme céleste de paradis

Item je veult et ordonne mondit corps estre (conduit) à la sépulture de l'église paroichiale du Lion d'Angers pour estre inhumé et enterré au grand cymetière de ladite église en la fosse de deffunt Jacques Crannier mon père et aussi proche d'icelle que faire se pourra

² AD49-5E36 devant Claude de Villiers notaire de la cour du Lion d'Angers. Page très abimée à droite, et je mets ce que je reconstitué ou non entre ()

Item je supplie messieurs les curé vicaires chapelains de ladite église voulloir prendre la peine venir prier à ma maison audit Lion d'Angers pour y recevoir mondit corps et iceluy conduire en ladite église revestus de leur surplis et chantant suffrages et oraisons accoustumés

Que le jour de mon enterrement soit fait en ladite église à mon intention et pour le repos et salut de mon âme une chanterie solempnelle et que tous () qui se pourront assister et voudront () messe à mon intention soient receuz et payés et audit jour de mon enterrement que le letami soit chanté

Que à la huitaine ensuivant soit faite une autre et pareille chanterie que la dessus dite en ladite église

Ce fait je veulx et ordonne estre () annuel par messieurs curé () de ladite église du Lion d'Angers à commencer le lendemain du jour de mon serpvicé

Et ledit service cy dessus fait accompli et payé de ce qu'il restera de la somme de 200 livres tz et jusques à concurrence d'icelle somme je veulx et ordonne estre employé en autre service divin à la dévotion de mes exécuteurs cy après nommés et ce pour le repos et salut de mon âme et de mes père (et mère) mes parents et amys vivants et (décédés)

Item je fonde veulx et ordonne estre dit chacuns ans en ladite église par lesdits curé vicaires et chapelains à pareil jour que je décèderai une chanterie solempnelle avecques vigile des morts diacres et subdiacres à commencer ung an après mondit décès et à pareil jour comme dit est, et à continuer chacun an à toujoursmais et audit jour et ce pour le repos de mes parents et amis tant vivants que trépassés, pourquoi je veulx et ordonne estre payé chacuns ans par mes héritiers et audit jour à l'issue dudit service la somme de 70 sols ès mains dudit sieur curé ou son vicaire pour estre distribué entre luy et sesdits chapelains sous ses droits moraux préalablement promis, pour la continuation duquel service paiement d'icelle somme de 70 sols faire chacuns ans ainsi que dit est je ai fait obligé et hypothéqué oblige et hypothèque ma maison en laquelle je suis à présent sise audit Lion d'Angers le jardin et appartenances d'icelle, joignant d'un costé la maison des hoirs Mathurin Gareau, d'autre costé la maison de Yves Pelletier d'un bout la grand rue et pavé dudit Lion d'Angers et d'autre bout les jardins de Fontaine ung jardin clos à part et jardin du rieur Merlais joignant ()

Item je déclare et confesse que René Delaistre demeurant à Laubeault ? paroisse de Montreuil sur Maine me doibt la somme de 600 livres tz de reste et autrement en une obligation comme il apparaistra d'une coppie qui eset parmis mes papiers sur laquelle sont les paiements qu'il m'a faits endossés fors la somme de 8 livres qu'il m'a payée le jour et feste monsieur saint Georges dernier

Item je déclare et confesse que la somme de 600 livres en quoi deffunt Me François Dugrès sieur de la Tremblays et Estienne Crannier mon frère estoient obligés vers deffunt Gendron par obligation passée par Deillé notaire royal Angers, en laquelle ledit Dugrès estoit intervenu à la prière et requeste de mondit frère la somme a esté par moy payée et remboursé audit Dugrès qui en avoit fait le payement au moyen des autres ... dont il apparâtra par quittance estant en mesdits papiers néanlmoings je confesse que ladite somme de 600 livres tz m'a esté rendue et payée par ledit Estienne Crannier mon frère ou pour le moings la plupart et de ce qu'il en pourroit rester et pour des marchandises que luy pourroit avoir vendue et baillée je l'en ay quitté et quitte par ces présentes sans pour ce en rien préjudicier audit Crannier mon frère de ce que je luy doibt par le contrat de la cession qu'il m'a faite de la tierce partie du lieu et mestairie de la Grand Roche paroisse de Chambellé que je suis et demeure tenu luy payer suivant le contrat fors la somme de 140 livres tz que j'ai payée en l'acquit de mon dit frère à André Martin suivant ledit contrat et à valoir sur le prix d'iceluy dont ledit Martin m'a promis m'en bailler quittance, et y estoit présent Sébastien Leroier mon beau-frère

Plus j'ai baillé sur le prix dudit contrat audit Estienne Crannier la somme de 81 livres ainsi que ledit Estienne Crannier a reconnu et confessé

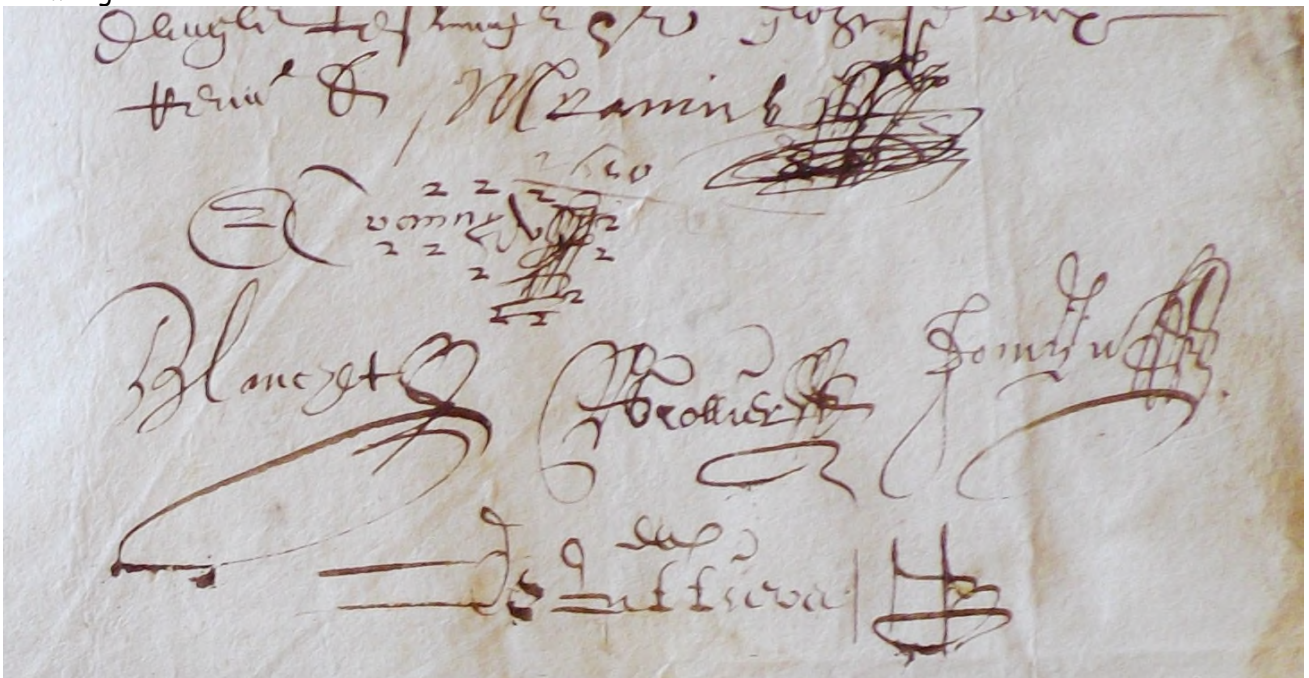
Item plus je baille à Pierre de Sassy et Renée Leroier sa femme sur le prix dudit contrat d'une autre tierce partie de la Grand Roche qu'ils m'ont vendue et dont je n'ai quittance scavoir la somme de 60 sols, 40 sols à ladite Renée Leroyer, 10 livres par autre, plus 43 livres, 4 livres 3 sols à Mathurin Bellanger messieurs de la Grand Chaussée en l'acquit dudit de Sassy, plus 50 sols à Robert Gallon en l'acquit que dessus dit, et pareille somme de 50 sols à ladite femme dudit de Sassy, outre et non compris autre payements dont j'ai quittance

Item je veux et ordonne le reste du prix dudit contrat par moy fait desdits Estienne Crannier et Pierre de Sassy et leurs femmes estre payé sur tous et chacuns les biens meubles de la communauté de ma femme et de moy et ce faisant que ledit contrat soit déclaré acquest commun comme ayant esté fait en notre communauté, pour des choses d'iceluy en demeurer en propre à madite femme une moitié, et l'autre moitié par usufruit sa vie durant suivant la coutume de ce pays d'Anjou, et outre je veux et ordonne que toutes et chacunes les autres debtes de la communauté d'elle et de moy qui se trouveront estre justement deues estre payées

Item j'ai donné et donne à madite femme sa vie durant la jouissance de madite maison jardin cy dessus confronté aux charges des debvoirs de laquelle je l'en ay vestue et saisie dès à présent et m'en suis pour et au profit d'elle dévestu et désaisi aux charges susdites, et pour la bonne amitié qu'elle m'a porté et pour ce que très bien m'a peu et plaist

Et outre je veux et ordonne que les bestiaux qui m'appartiennent audit lieu de la Roche soient et demeurent à madite femme pour en jouir sa vie durant sans que pour ce elle puisse estre contrainte au paiement des debtes de notre communauté davantage que sa moitié car ainsi il m'a pleu et plaist.

Item j'ai révoqué et révoque tous autres testaments codiciles que je pourroit avoir ci devant faits pour demeurer cest mon testament et ordonnance de dernière volonté pour exécution auquel je nomme estre mes exécuteurs Mathurine Leroier ma femme, vénérable et discret Me Marc Crannier mon frère et de Claude de Sassy mon beau-frère et chacun d'eux seul et pour le tout sans division lesquels je supplie en vouloir prendre et accepter le flux et charge ès mains desquels j'ai mis baillé et quitté baille quitte cède et délaisse tous et chacuns mes biens jusques à l'exécution parfaite de l'accomplissement du présent mon testament et requis Claude de Villiers notaire en la cour et chastelenye du Lion d'Angers m'en juger, lecture par nous notaire susdit faite audit Crannier testateur, et à ce tenir au présent testament qu'il a dit bien entendre et estre sa dernière volonté, iceluy établi et soubzmis soubz ladite cour ses hoirs l'en avons de son consentement jugé par le jugement et condamnation de ladite cour, fait en la maison dudit établi en présence de Me Pierre Blanchet, René Grellier et Jehan Domyne demeurans audit Lion d'Angers tesmoins »



« Le mercredi 11 décembre 1613 après midy par devant nous René Serezin notaire royal à Angers feurent présents et personnellement establys **Me Marc Crannier prêtre curé de St Clément de Craon y demeurant seul héritier soubz bénéfice d'inventaire de défunt Me Jehan Crannier vivant son frère curé dudit St Clément de Craon et héritier pur et simple pour une cinquième partie de défunts**

Jacques Crannier et Ollive Lenfantin ses père et mère demandeur et défendeur d'une part - et honneste femme Mathurine Leroyer veufve de défunt Maurice Crannier demeurante au Lyon d'Angers défenderesse et demanderesse d'autre part - lesquels des procès et différends pendant entre eulx au siège présidial d'Angers pour raison de ce que ledit Crannier comme héritier bénéficiaire dudit défunt son frère disoit que ladite Leroyer luy devoit à cause de la communauté d'elle et dudit défunt Crannier son mari la moitié du remplacement de l'inventaire des meubles acquets lettres titres et enseignements demeurés du décès dudit défunt Me Jehan Crannier fait faire par ledit défunt Maurice Crannier par devant Paquer notaire soubz la cour de Craon le 5 août 1597, et comme héritier pur et simple de sesdits défunts père et mère la moitié de 400 livres faisant partie de la somme de 1 000 livres que ledit défunt Maurice Crannier auroit recogneu avoir receu en advancement de droit successif de sesdits père et mère par le mariage d'entre Claude Delahaye et Charlotte Crannier sa femme sœur dudit demandeur passé par devant de Villiers notaire soubz la cour du Lion d'Angers - concluant à ce que ladite Leroyer fut condamnée au remplasement de la moitié dudit inventaire et au paiement de la moitié de ladite somme de 400 livres et intérests d'icelle et despens - et par ladite Leroyer estoit dit que ledit Maurice Crannier son mari se seroit à la vérité après le décès dudit défunt Me Jehan Crannier transporté plusieurs fois depuis le Lion d'Angers sa demeure jusques en la ville de Craon à la prière et requeste dudit Me Marc Crannier et comme son procureur pour la conservation des meubles dudit défunt leur frère et pour cest effet fait faire ledit inventaire où il auroit fait de grands frais et mis au hazard de sa vie attendu les troubles et de fait incontinent après ledit inventaire auroit esté chassé et mis hors de ladite maison par les soldats qui occupaient pour lors la ville de Craon pour les rebelles et ennemis de sa Majesté et pour la crainte d'iceulx se seroit sauvé de nuit de ladite ville en chausse et pourpoint en sorte qu'il n'auroit pris ni perceu aulcune chose du contenu audit inventaire - ains que ledit demandeur les a depuis pour le tout pris et receuillis luy quoi que soit pour la plupart d'iceulx et partant que pour ce regard iceluy demandeur n'a aulcune action contre elle - et pour le regard de ladite somme de 200 livres que quelque chose que ledit défunt Maurice Crannier eust recogneu que néanmoins la vérité est qu'il n'a jamais receu aulcune chose dudit prix en advancement de droit successif et que ladite récompense feust seulement donner pour advantager ladite Charlotte sa sœur et faciliter le mariage d'elle et dudit Delahaye joint qu'il ne s'en est jamais trouvé aulcune acquisition, et partant conclue estre envoyée desdites demandes au despens dudit demandeur que ledit demandeur fust condamné luy payer la moitié de la somme de 70 escuz que ledit défunt Me Jehan Crannier devoit audit défunt Maurice Crannier par sa cédule du 8 octobre 1592 et les intérests d'icelle depuis la demande et intérests et despens de la sentence - pour auxquels procès obvier paix et amour nourrir entre elles ont recogneu et confessé avoir par l'avis de leurs conseils fait l'accord et transaction qui s'ensuit - c'est à savoir que pour demeurer ladite Leroyer quite vers ledit Me Marc Crannier et autres héritiers si aulcune sont ou créanciers dudit défunt Me Jehan Crannier de tout ce en quoi elle pourroit estre tenue à cause de la communauté d'elle et dudit défunt Crannier son mari pour le remplacement du contenu audit inventaire et de sa part et portion du prix des dons que ledit défunt Maurice Crannier et Royer auroit receu de sesdits défunts père et mère en advancement de droit successif intérests d'icelle et autres demandes qu'il eust peu faire a ladite Leroyer pour raison des successions desdits défunts Me Jehan Crannier, Jacques Crannier et Ollive Lenfantin en quelque sorte et manière et pour quelque cause que ce soit les parties en ont convenu composé et accordé à la somme de 150 livres outre et par-dessus la demande que ladite Leroyer faisoit audit Me Marc Crannier de la moitié de ladite somme de 70 escuz restant du contenu en ladite cédule cy dessus dabtée dont ledit Me Marc Crannier demeure quite vers ladite Leroyer qui luy a présentement rendu ladite cédule - quelle somme de 150 livres ladite Leroyer a promis et s'est obligée payer et bailler audit Me Marc Crannier dedans la saint Jean Baptiste prochainement venant - et au moyen de ce demeurent les parties respectivement quites et hors de cour et de procès sans despens dommages et intérests sans préjudice de leurs droits pour raison de la succession dudit défunt Maurice Crannier vivant mari de ladite Leroyer décédé sans enfants - ce qui a esté respectivement stipulé et accepté par les parties - auquel accord transaction et tout ce que dessus tenir etc et à payer etc aux dommages obligent lesdites parties respectivement renonçant etc foy jugement condamnation - fait et passé audit Angers maison de nous notaire en présence de Jehan Leroyer

frère de ladite Leroyer demeurant au Lion d'Angers, vénérable et discret Me Jehan Lemoine prêtre curé de ladite paroisse du Lion d'Angers et honorable homme Me Jehan Legeay sieur de la Gohardièrre advocat Angers tesmoins - ladite Leroyer a dit ne savoir signer (AD49-5^E8 René Serezin notaire)

On sait que Jacques Crannier est décédé avant le 12 avril 1592 date à laquelle Ollive Lenfantin est marraine et dite « veuve de Jacques Crannier »

On sait qu'Ollive Lenfantin est décédée après le 15 avril 1594 et avant octobre 1600

Jacques CRANNIER † après mars 1582 et avant le 12 avril 1592 x ca 1565 Olive LENFANTIN † entre le 15 avril 1594 et le 8 octobre 1600 sœur de Etienne (selon Leconte N^o Angers)

1-Jehan CRANNIER **Curé de Craon StClément avant 1601**

2-Etienne CRASNIER x /1586 Perrine LEROYER Dont postérité suivra

3-Charlotte CRANNIER † Le Lion-d'Angers 29.4.1624 x /1597 Claude **DELAHAYE** Dont postérité suivra

4-Marc CRANNIER † Craon 13.5.1626 **Curé de Craon StClément après son frère Jehan**

5-Maurice CRANNIER † avant décembre 1613 (voir acte notarié ci-dessus) x Mathurine LEROYER † après décembre 1613 sœur de Jean Leroyer (voir acte notarié ci-dessus) **SP**

6-Jacques CRANNIER Sr la Barillère (*que l'on suppose à cette place*)

Etienne Crasnier x/1586 Perrine Leroyer

Manifestement proche parent de Maurice Crannier époux de Mathurine Leroyer,

Le couple a au moins 9 enfants, mais tous les baptêmes n'ont pu être retrouvés au Lion d'Angers.

Perrine Leroyer femme d'Etienne Crannier est marraine au Lion-d'Angers le 7.2.1597 de Jacques Fourmond fils de Mathurin métayer du Petit Courget - le 1.6.1597 de Marguerite Cherbonnier fille de Mathieu et de Mathurine Vaillant - le 9.7.1597 de Jehanne Bonsergent fille de Jehan et de Jehanne sa femme - le 27.3.1599 de Mathurine Thibault fille de Mathurin et Jehanne Fourmond -

En 1552 dans l'acte qui suit, je ne sais si ce Jacques Crannier est mon ancêtre, celui qui épouse vers 1565 Olive Lenfantin, ou son père. Il rachète la condition de grâce et faculté de rémérer qu'il avait donné de rémérer un bien immobilier qu'il avait acheté, et il était donc suspendu à cette faculté. Avec ce rachat, il est donc acquéreur définitif. Naturellement il y a un petit plus à payer, ce qui au passage montre bien que les contrats pignoratifs étaient négociés à un prix inférieur à la valeur réelle du bien. : « Le 4 janvier 1551³ (avant Pâques, donc le 4 janvier 1552) en la cour du roy notre sire à Angers en droit personnellement estably Jehan Seiller boulanger demeurant en la paroisse de la Trinité d'Angers, tant en son nom privé que pour et au nom et comme soy faisant fort de Jehanne sa mère veuve de feu Jacques Seiller aussi paroissienne de ladite paroisse soubzmettant soy en chacun desdits noms ses hoirs etc confesse avoir ce jourd'huy vendu quicté cédé délaissé et transporté et encore etc vend quicte cède délaissé et transporte dès maintenant etc perpétuellement par héritage à **honneste homme Jacques Crannier paroissien du Lion d'Angers**, à ce présent et lequel a achapté et achapte pour luy ses hoirs etc la grâce et faculté que ledit Crannier avait donnée audit Jehan Seiglier sadite mère et à defune Jacques Seiglier de certaines choses héritaux à plein déclarées et contenues au contrat de vendition passé sous la cour de Neufville par Me Gruau notaire le 10 décembre 1550, et est faite ladite vendition pour le prix et somme de 10 livres tournois, laquelle somme ledit vendeur a confessé avoir eue et receue dudit achapteur ainsi qu'il a confessé et rapporté par devant nous et dont etc, et oultre a vendu ledit vendeur esdits noms audit achapteur qui a achapté et achapte les bestes est bestial à luy et à sadite mère appartenant estant sur ledit lieu et est ce fait moyennant la somme de 100 sols tz payée en présence et à veue de nos par ledit achapteur audit vendeur qui l'a eue et receue en douzains et monnaie dont etc en en vin de marché 15 sols tz, auxquelles venditions et tout ce que dessus est dit tenir etc garantir etc par ledit vendeur esdits noms etc oblige ledit vendeur esdits noms soy ses hoirs etc renonçant etc et par especial à l'exception de ... non nombrée

³ AD49-5^E2-707 devant Pierre Trochon notaire royal à Angers

non eu non receue foy jugement et condamnation etc fait et parssé audit Angers en présence de René Lebreton clerc et Pierre Bachelot marchand paroissient de Souvigné tesmoings les jour et an que dessus »

« Le 30 mars 1596⁴ avant midy, a esté présent vénérable et discret Me Jehan Lemoyne prêtre curé de l'église paroichial de Montreuil sur Mayne lequel a confessé avoir eu et receu ce jourd'hui de chacun de honnestes hommes **Pierre Bordier et Estienne Crannyer marchands demeurant au Lyon d'Angers** à ce présents stipulans et acceptans la somme de 40 escuz sol quelle somme ledit Lemoyne a eue prise et receue en notre présence et veue de nous en francs et quarts d'escuz sol en laquelle ils sont obligés vers ledit Lemoyne et vénérable et discret Me Mathieu Richard prêtre fermier de la cure du Lyon d'Angers comme apert pour les causes contenues en l'accord et obligations passé par Villiers notaire de la cour dudit Lyon d'Angers le 2 décembre 1595 de laquelle somme de 40 escuz sol adsluvertee comme dessus ledit Lemoyne s'est tenu et tient par devant nous à content et bien payé et en a quicté et quicte lesdits Bordier et Crannyer et promys et promet les en acquiter vers ledit Richard et tous aultres qu'il appartiendra par ces présentes sans préjudice du reste de ladite somme de 105 escuz sol - à laquelle quittance tenir etc dommages etc oblige ledit Lemoyne soy ses hoirs etc renonczant etc foy jugement condamnation etc - fait et passé Angers à notre tabler en présence de honneste homme Estienne Oudin marchand Fleury Richeu et Charles Coueffe praticians demeurant audit Angers tesmoings »



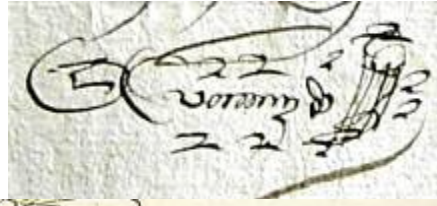
Le 11 janvier 1606⁵, Etienne Crannier est à Angers pour passer le marché du droit de huitième pour la vente au détail dans sa maison au Lion-d'Angers de vin et autres breuvages. L'impôt s'élève pour lui à 32 livres par an

La procuration ci-dessus nous indique également qu'il est M^d tanneur et que leur maison était au bourg du Lion d'Angers, du moins en 1623, date à laquelle ils doivent être tous deux âgés d'une soixantaine d'années. [Plus de détails sur ce contrat](#)

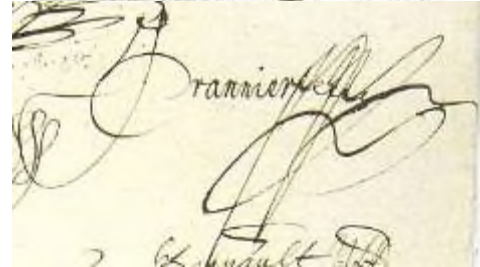
⁴ AD49-5E1 - François Revers notaire royal Angers

⁵ AD49-5E121 - Deillé notaire Angers

Procuration passée devant Domin N^{re} du Lion d'Angers le 5.5.1623 pour le contrat de rente obligataire de 25 L pour 400 L de principal. Il signait son nom Cronniez, avec les floritures des notables de l'époque, mais ses volutes ont diminué depuis 1596 (cf ci-dessus)



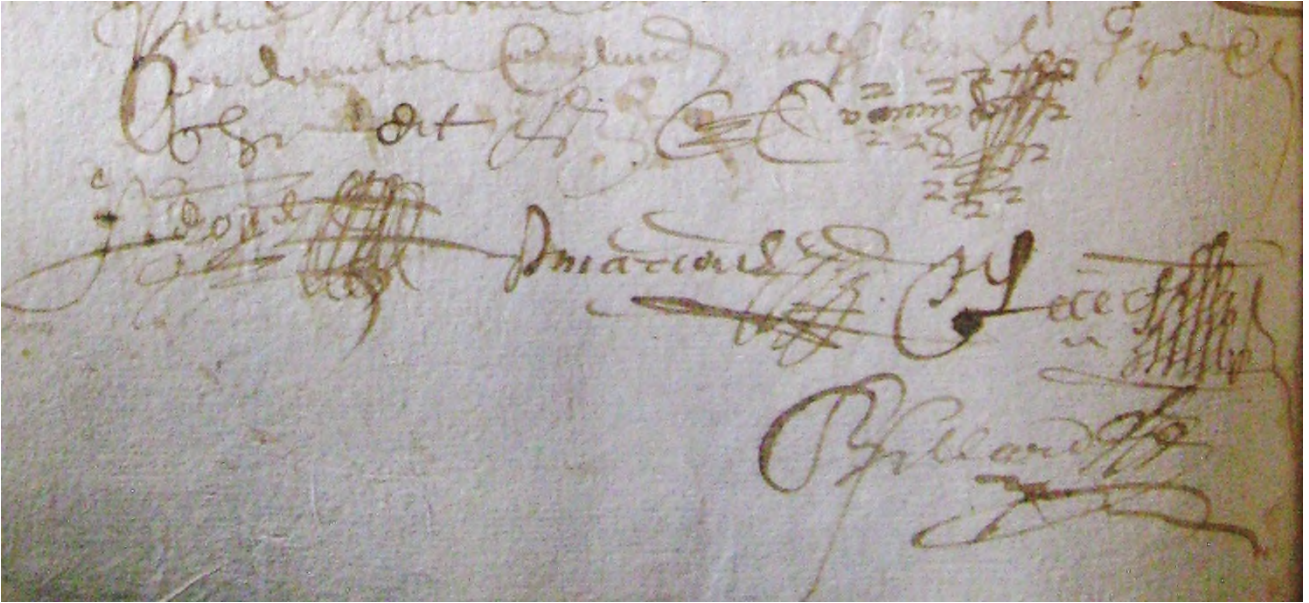
Jean Crannier, en 1640, chapelain de la Mabille, à Craon



Perrine Leroyer est retournée finir ses jours au Lion-d'Angers, probablement chez sa fille Anne, épouse de Pierre Villiers. Son décès a la particularité d'avoir été rédigé 2 fois, sur le même registre : 1er enregistrement au lion le 20 avril 1634 « a été ensépulturé Mathurine Leroyer dame de la Parière », le 2^e enregistrement, page suivante est daté du même jour 30 avril 1634 « a esté ensépulturé dans l'église le corps de défunte Perrine (raturé Mathurine) Leroyer femme de deffunt honorable homme Estienne Crannier ». Ces deux actes ne sont qu'une unique personne, Perrine Leroyer, et on apprend qu'elle est dame de la Perrière, ce que nous ignorions. La Perrière ne peut pas être la seigneurie située au Lion d'Angers, importante, et possédée par alors par Anne de Franquetot seigneur de Saint-Hénis. Il s'agit d'un autre lieu, mais le nom est fréquent. Enfin, le prénom de Mathurine venant à la place de Perrine s'explique par la présence d'un couple de Mathurine Leroyer et Maurice Crannier, que je suppose à ce jour proches parents des mes Crannier, sans avoir trouvé le lien. Cette Mathurine Crannier est marraine de Madeleine, donc sans doute tante.

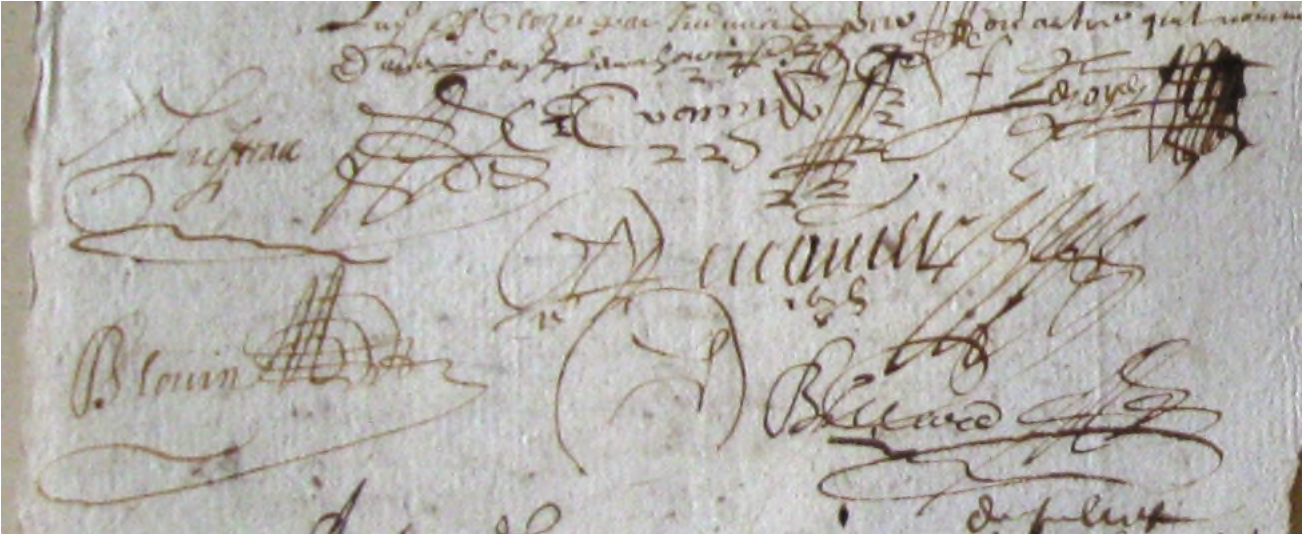
Le décès d'Etienne Crannier n'est pas au Lion, que j'ai refait plusieurs fois.

En 1627, Contre-lettre d'Etienne Crannier mettant Jean Leroyer hors de cause, pour un prêt fait par son fils prêtre : « Le 22 septembre 1627 avant midy, par devant nous René Billard notaire de la chastellenye du Lion d'Angers fut présent en sa personne estably et deument soubzmis soubz ladite cour honneste homme Estienne Crannier marchand demurant en la ville dudit Lyon lequel a recogneu et confessé et par ces présentes reconnait et confesse que combien que ainsi soit que honorable homme Jehan Leroyer marchand sieur de la Roche demurant audit Lyon se soit solidairement obligé avec Me François Crannier prêtre son fils et noble homme Jacques Bernard sieur du Breil en la somme de 8 livres 2 souz de rente hypothécaire vers noble homme Nicollas Commau sieur de la Grandière par contrat passé par Me Nicolas Leconte notaire royal Angers le 9 mai 1626 que la vérité est que l'intervention et obligation que en a faite ledit Leroyer avec ledit Crannier prêtre n'a esté seulement pour faire plaisir audit Crannier prêtre et à sa prière et requeste dudit Crannier estably et que n'en a tourné aucune chose es mains et profit dudit Leroyer - a ledit estably promis et s'oblige avec ledit Crannier prêtre son fils ung seul et pour le tout sans division de personne et de biens avec les submissions et renonciations à ce requises d'acquitter et indemniser ledit Leroyer de ladite caution vers ledit Commau tant du principal de ladite rente comme d'icelle et arrérages si aulcuns sont deuz à peine de tous despens dommages et intérests et de l'en tirer et mettre hors et de faire l'admortissement de ladite rente toutefois et quantes à peine comme dessus - a quoy faire et en cas de deffault ledit estably y sera contraint en vertu des présentes sans forme ne figure de procès ce que ledit Leroyer à ce présent a stipulé et accepté tellement que à ladite contre lettre promesse et tout ce que dit est tenir etc dommages etc oblige etc renonçant etc dont etc - fait et passé audit Lyon maison de nous notaire en présence de Pierre Marcoul et Nicollas Lecerf demurant audit Lyon tesmoings »



En 1635, Etienne Crannier vend la moitié de trois quarts par indivis d'un quartier de pré : « Le 15 juin 1635⁶ avant midy, fut présent en sa personne estably et deument soubzmis soubz ladite cour **honneste homme Estienne Crannier marchand demeurant en la ville dudit Lyon** lequel confesse avoir présentement vendu quitté céddé délaissé et transporté et encores etc perpétuellement par héritage et promet garantir de tous troubles évictions hypothèques et empeschemens quelconques - à **honorabile homme Jean Leroyer marchand sieur de la Roche** demeurant en la ville dudit Lyon à ce présent stipullant et acceptant et lequel a achepté et achepte pour luy ou autrement nommera dans l'an leurs hoirs etc - scavoir est à l'estimation de la moitié de trois quarts par indivis d'un quartier de pré sis au appellé le pré des Quartiers joignant d'un costé un quartier de pré de la closerye des Noiers et d'autre costé le pré de (blanc) abouté d'un bout la rivière Du Don et d'autre bout la prée de Villedavy et tout ainsi que ladite moitié de trois quarts par indivis d'un quartier de pré se poursuit et comporte et qu'elle appartient audit vendeur à cause de la succession de ses deffunts père et mère sans aucune réservation en faire - à tenir lesdites choses des fief et seigneurie dont elles sont tenues que les parties n'on peu déclarer advertis de l'ordonnance royale à la charge de payer par l'acquéreur les cens rentes charges et devoirs deuz pour raison desdites choses à l'advenir quitte du passé - transportant etc et est faire la présente vendition vession delais et transport pour et moiennant le prix et somme de 60 livres tz laquelle somme ledit acquéreur a présentement solvée paiée et baillée manuellement audit vendeur en pistoles d'Espagne escuz d'or pièces de 16 sols 8 sols et autre monnoye dont il s'est tenu et tient à content et bien paié et en a quitté et quitte ledit acquéreur luy etc - ce fait sans préjudice des autres affaires entre les parties à quoy ces présentes ne pourront préjudicier - dont et audit contrat quittance et tout ce que dessus est dit tenir etc garantir par ledit vendeur audit acquéreur lesdites choses cy dessus vendues etc obligent etc renonçant etc foy jugement condamnation etc - fait et passé audit Lyon maison de nous notaire présents maistre Nicolas Levannier hoste et François Justeau et Nicolas Blouin clerks demeurant audit Lyon tesmoins - et en vin de marché payé content par ledit acquéreur du consentement dudit vendeur la somme de 50 sols tz dont il s'est tenu et tient à content et en a quitté et quitté ledit acquéreur »

⁶ AD49-5E36 devant René Billard notaire de la chastellenye du Lion d'Angers



Estienne CRASNIER †après le 15 juin 1635 Fils de Jacques CRANNIER et de Olive LENFANTIN x /1586 Perrine LEROYER

- 1-Jean CRASNIER °Le Lion-d'Angers 16 octobre 1586 Filleul de **Jean Crannier [oncle de l'enfant]** et **Charles Bouchet [une Jacqueline Bouchet va épouser un Leroyer de la Roche]** et de **Charlotte Crannier [tante paternelle]**
- 2-François CRASNIER °Le Lion-d'Angers 21.6.1590 †Craon les Jabobins 22.5.1654 Filleul de Me Rolland de la Grandière, Georges de la Renardière, et D^{lle} Renée de Monboucher femme du S^{gr} de Bordaige. M^e es arts d'Angers en 1626. **Chanoine de St Nicolas de Craon**
- 3-Magdeleine CRASNIER °Le Lion-d'Angers 23.4.1593 Filleule de Julien Leroyer et de Marie de La Grandière dame de la Roche et de **Mathurine Leroyer femme de Maurice Crannier [tante de l'enfant par alliance car Maurice Crannier est frère de Marc selon l'acte notarié du 11 décembre 1613 que j'ai mis au dossier Crannier]**
- 4-Anne CRASNIER °Le Lion-d'Angers 26.3.1596 Filleule de Messire Mathurin Bonnier prêtre et de Anne Brillaye femme de Guillaume Salmon et de **Louise Journeil femme de Sébastien Leroyer [sans doute tante de l'enfant par les Leroyer]** x Le Lion-d'Angers 5 novembre 1618 Pierre de **VILLIERS** Dont postérité suivra
- 5-Mathurine CRASNIER °Le Lion-d'Angers 21.8.1598 Filleule de Claude Delahaye **[époux de Charlotte Crannier, et oncle par sa femme]** et de Mathurine Hamme femme de Claude de Villiers et de Renée Berard femme de Nicolas Lemée
- 6-Louise CRASNIER °Le Lion-d'Angers 1.3.1601 Filleule de **Sébastien Leroyer [sans doute oncle de l'enfant]** et de François femme de François Bonneau et de Marguerite Bomier femme de François Thoucault x Craon StClément 4.7.1628 h.h. François **CROISSANT** Dont postérité suivra
- 7-Perrine CRASNIER °ca 1602 †Craon 7 janvier 1674 x Craon StClément 17.2.1628 Daniel **ADRON** Sr du Pont Davy Dont postérité suivra
- 8-Jean CRANNIER °ca 1603 †Craon 21.11.1675 **prêtre** Sr de la Mabille. Curé de Craon en 1653
- 9-Renée CRASNIER x1 Craon StClément 22.1.1632 Jehan **LECOQC** †Craon StClément 29.6.1641 veuf x2 Craon StClément 14.12.1647 Julien **ROUSSEAU** Dont postérité suivra

Anne Crasnier x1618 Pierre de Villiers

Pierre de Villiers est **M^d**

Anne Crannier se remarie puisque dans la succession de son fils Yves de Villiers, on trouve « requête présentée par le †de Villiers aux héritiers du **S^r Aubin Bienvenu son beau père** pour être condamnés lui payer les jouissances de certains héritages de **maison située en la paroisse du Lion d'Angers**, à lui donnés **pour son titre sacerdotal** du 8.3.1656 » (AD53-3^E74/5 - f°20S1)

Anne CRASNIER °Le Lion-d'Angers 26.3.1596 Fille de Etienne CRASNIER et de Perrine LEROYER x1 Le Lion-d'Angers 5 novembre 1618 Pierre **de VILLIERS** °Marans 3.8.1575 † après le 9 juillet 1630 (date de la transaction Godivier) Voir famille Villiers x2 Aubin **BIENVENU**

1-François de VILLIERS °Lion-d'Angers 14.9.1621 x Jeanne LEFEBVRE Dont postérité

2-Jehan de VILLIERS °Lion-d'Angers 3.6.1624

3-Renée de VILLIERS °Lion-d'Angers 7.6.1626

4-Yves de VILLIERS °Lion-d'Angers 16.7.1628 **Curé de Méral**

5-Nicolle de VILLIERS °Lion-d'Angers 6.9.1629 x **LEFEUVRE** Qui pourraient être les parents de Jeanne épouse Marchandye ce qui ferait de Yves de Villiers curé de Méral l'oncle de Jeanne Lefevre

5-Louise de VILLIERS °Lion-d'Angers 12.6.1632

Nicolle de Villiers x Lefevre

Jeanne Lefevre x1683 Léon Marchandye

René-Léon Marchandye x1714 Renée Planté

Françoise Marchandye x1749 Jacques Jallot

Renée Jallot x1783 François-Marie Jallot

Elisabeth Jallot x1807 René-Guillaume Jallot

Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot

Aimée Guillot x1881 Charles Audineau

Aimée Audineau x1907 Edouard Guillouard

Louise Crasnier x1628 François Croissant

D† à Romme

Louise CRASNIER °Le Lion-d'Angers 1.3.1601 Fille de Etienne CRASNIER et de Perrine LEROYER x Craon StClément 4.7.1628 h.h. François **CROISSANT** °Craon StClément 30.6.1605 fils de †Jehan et de Renée de Charnière

1-François CROISSANT °Craon StClément 30.4.1629 †idem 26.9.1629 filleul de François Crannier **curé** et de h. fille Heleyne Croissant

2-François CROISSANT °Craon StClément 8.8.1630 †idem 17.9.1630 filleul de h.h. Helie Hunault (s) et de h. femme Perrine Crannier **[tante maternelle]**

3-Hélène CROISSANT °Craon StClément 15.11.1631 filleule de Me Jean Crannier (s) **chapelain de la Mabille [oncle maternel]** et de Perrine Hunault x Craon StClément 10.10.1652 René **PATRY de Nuillé diocèse du Mans** Mariage en présence de n.h. Jean Hunault Pr fiscal avocat de la ville et baronnie de Craon, François Croissant **père** de la mariée, Hélié Hunault **oncle**, François Salmon cousin dudit Patrice marié, René (tache) aussi cousin du marié ; signé Yves de Villiers curé de Méral

4-Renée CROISSANT °Craon StClément 2.1.1634 †idem 28.8.1641 filleule de h.h. Jehan Le Cocq **[oncle car époux de Renée Crasnier]** et de h. fille Renée Rigault

5-Marie CROISSANT °Craon StClément 4.12.1635 †idem 14.12.1635 filleule de Daniel Adron (s) **[oncle car époux de Perrine Crannier]** et de h. Delle Marie Hullin (s) épouse de n.h. René Rousseau Sr du **Tertre**

6-Louise CROISSANT °Craon StClément 22.11.1636 jumelle, filleule de François Garnier et de Louise Jaigu

7-René CROISSANT °Craon StClément 22.11.1636 †idem 6.12.1636 jumeau, filleul de h.h. René Ermenier (s) Sr de **Lynventaire** et de Perrine Hunault

8-Françoise CROISSANT x Craon 12.1.1662 René **ESCHALLIER** Fils de Estienne

Perrine Crasnier x1628 Daniel Adron

h.h. **M^d tanneur** D† dans la faubourg StPierre

Ils perdent le 10.9.1632 un petit enfant nom prénomé

- Perrine CRASNIER** °ca 1602 †Craon 7.1.1674 Fille de Etienne CRASNIER et de Perrine LEROYER x Craon StClément 17.2.1628 Daniel **ADRON** †Craon StClément 8.3.1645 fils de †Jehan et de Katherine Rocher
- 1-Françoise ADRON °Craon StClément 5.7.1629 filleule de François Crannier **curé** et d h. femme Jehanne Russelé (s) x Craon StClément 28.5.1647 François **GUYON** Dont postérité suivra
 - 2-Pierre ADRON °Craon StClément 3.11.1630 filleul de Pierre Lenfantin (s) **Md** et de Louise Crannier [**tante maternelle**]
 - 3-René ADRON °Craon StClément 6.2.1633 †idem 16.9.1638 filleul de René Chevallier **avocat** Sr de la **Provosté** et de Renée Crannier [**tante maternelle**] femme de Jehan Lecoq. Il est **mort de contagion**
 - 4-Daniel ADRON °Craon StClément 16.9.1635 †idem 27.10.1640 filleul de Jehan Crannier **prêtre** Sr de la Mabille [**oncle**] et de h. femme Marie Guestron
 - 5-Anne ADRON †Craon StClément 8.10.1638 à 8 mois
 - 6-Anne ADRON °Craon StClément 25.5.1640 †idem 14.11.1640 filleule de François Croissant (s) **Md** [**oncle car époux de Louise Carsnier**] et de Jeanne Lorant épouse de Charles Suhard **Dt à Niafles**. Inhumée en présence de Daniel Adron, Estienne Crannier, Laurent Thibault, Pierre Rabory, Jean Lecoq, Jacques Teron
 - 7-Perrine ADRON °Craon StClément 2.2.1642 Filleule de h.h. Pierre Rabory le Jeune Sr de Tissue et de Antoinette Henry x Craon 24.5.1661 François **HERVÉ** fils de †François et de Nicolle Rolleville. Mariage en présence de Yves de Villiers **curé de Méral** [**cousin de la mariée car fils d'Anne Crannier**], h.h. Jacques Hervé, René Allard, Jean Monnier, François Guyon [**beau-frère de la mariée**], Julien Rousseau [**oncle de la mariée car époux de Renée Crannier**], Jacques Cheruau, **tous parents**
 - 8-Marguerite ADRON °Craon StClément 24.6.1645 Filleule de h.h. Philippe Guillet et de Marguerite Lorant veuve de Jean Couraud x Craon 28.2.1672 Jean **CORMIER** Dont postérité suivra

Françoise Adron x1647 François Guyon

Mariage en présence de Louis Guion frère du marié, **François Croissant** [**oncle de la mariée car époux de Louise Crannier**], **Julien Rousseau** [**oncle de la mariée car 2^e époux de Renée Crannier**], Laurent Thibault

- Françoise ADRON** °Craon StClément 5.7.1629 †Château-Gontier StRémy 27.8.1687 Fille de Etienne CRASNIER et de Perrine LEROYER x Craon 28.5.1647 François **GUYON** S^r de la Roirye fils de †Louis et de Françoise Pointeau.
- 1-Françoise GUYON °Craon StClément 26.7.1648 Filleule de François Cranier chanoine de St Nicolas [**grand oncle**] et de Perrine Crannier [**grand-mère**]
 - 2-François GUYON °Craon StClément 3.5.1650 Filleul de Jean Crannier prêtre à Craon [**grand oncle**], Renée Crannier [**grand tante**] femme de h.h. Julien Rousseau S^r de la Guichardièr
 - 3-Jacques GUYON °Craon StClément 25.6.1652 Filleul de Jacques Pointeau prêtre **oncle du côté paternel**, de **Marigné**, et de Olive Belin femme de Louis Guyon
 - 4-Jacques GUYON S^r de la Rouerye °Craon StClément 14.4.1654 **Président au grenier à sel de Craon** x Méral 8.5.1681 Anne MONNIER Dont postérité suivra
 - 5-Marguerite GUYON °Craon 18.10.1656 Filleule de h.h. Pierre Rabory et de Marguerite Adron x Louis **GUYON**
 - 6-Jean GUYON °Craon 25.12.1659 Filleul de h.h. Jean Leroyer S^r de la Ribaudière D^t au Bois Mauboucheau près Chambellay, et D^{elle} Catherine Rousseau femme de Jean de Beaumont

Jacques Guyon x1681 Anne Monnier

Président du grenier à sel de Craon

- Jacques GUYON** S^r de la Rouerye °Craon 14.4.1654 †idem 20.1.1700 Fils de François GUYON et de Françoise ADRON x Méral 8.5.1681 **Anne MONNIER** °Cossé-le-Vivien 30.4.1656 †Craon 6.3.1706 Fille de Jean et de Marie Hoyau
- 1-Yves Jacques GUYON °Château-Gontier 17.1.1708 Filleul de Yves de Villiers curé de Méral [**cousin germain au maternel de Françoise Adron la grand-mère paternelle de l'enfant**] et de h.f. Marie Hoyau veuve de Jean Monnier S^r de la Gigonnière [**grand-mère maternelle**] **C^r du roi et controleur au grenier à sel** x Jane Catherine HERVÉ
- 2-François GUYON °Château-Gontier 13.10.1683 Filleul de M^e Jean Garnier N^{re} [**probablement celui qui est à Angers et archives en série 5^{F6}**] et de Françoise Duval femme de Ambroise Jouvin
- 3-François GUYON °Château-Gontier 15.4.1685 Filleul de Pierre Dubois et de Catherine Bourgneuf
- 4-Marie Anne GUYON °Château-Gontier 7.5.1689 Filleule de André Mongazon et de Perrine Morin
- 5-Christophe GUYON °La Chapelle-Craonnaise 14.12.1620 †L'Hôtellerie-de-Flée 30.1.1753 Filleul de René Fouin S^r des Fuseaux et de Madeleine Bodinier x Craon 30.1.1714 Marie-Françoise CHASSEBEUF Dont postérité suivra
- 6-Marie Anne GUYON °Château-Gontier 22.9.1692 Filleule de Yves Jacques Guyon et de Marie Anne Le Tessier x1 Craon 9.1.1714 Jacques **PAILLARD** S^r de la Pouverie x2 Craon 21.3.1730 Charles **DUCHESNE Sénéchal de Craon**

Christophe Guyon x1714 Marie Chassebeuf

C^r du roi, président au grenier à sel de Craon

Mariage du consentement de h.h. Pierre Boisgontier S^r de la Haue curateur de la mariée ; en présence de Jacques Guyon S^r de la Roirie C^r du roi, controleur au grenier à sel de Craon, M^e Jacques Paillard S^r de la Prouverie N^{re} royal et D^{elle} Marie Anne Guyon son épouse, frère, sœur, beau-frère de l'époux, et de h.h. Louis Chassebeuf S^r de la Chevrolays M^e chirurgien et h. femme Rose Berault sa femme, Guillaume Lefrère M^d oncle et tante de l'épouse, François et Jacques Chassebeuf ses frères

- Christophe GUYON** S^r de la Menardière °La Chapelle-Craonnaise 14.12.1620 †L'Hôtellerie-de-Flée 30.1.1753 Fils de Jacques GUYON de la Roirie et de Anne MONNIER x Craon 30.1.1714 Marie-Françoise CHASSEBEUF Fille de M^e François Chassebeuf N^{re} et de h. femme Marie Lefrère
- 1-François GUYON °Craon 6.3.1715 †L'Hôtellerie-de-Flée 5.5.1739 Filleule de h.h. François Chassebeuf N^{re} et de D^{elle} Jeanne Hervé femme de M^e Jacques Guyon S^r de la Roirie **controleur au grenier à sel de Craon**
- 2- Marie Françoise GUYON °Craon 25.3.1717 †idem 30.1.1734 Filleule de h.h. Jacques Guyon S^r de la Ville **ancien contrôleur au grenier à sel de Craon**, et de Marie Lefrère femme de François Chassebeuf
- 3-Jeanne Charlotte GUYON °Craon 12.8.1719 †idem 23.9.1756 Filleule de Charles Duchesne S^r de la Fortry sénéchal et juge ordinaire civil et criminel de Craon, et de h.f. Jeanne Basir femme de h.h. Jacques François Chassebeuf S^r du Boulay M^d à Craon x L'Hôtellerie-de-Flée 4.2.1744 Charles **AUBRY** Dont postérité suivra
- 4-Anne Jacqueline GUYON °Craon 29.7.1718 †idem 29.1.1724 Filleule de D^{elle} Marie Anne Guyon femme de M^e Jacques Paillard N^{re} à Craon
- 5-Christophe GUYON °Craon 15.8.1722 Filleul de Jacques Pailard N^{re} royal et de Renée Chassebeuf. M^d à L'Hôtellerie-de-Flée x Bouillé-Ménard 3.11.1750 Jeanne TRILLOT Dont postérité suivra
- 6-Sébastien GUYON °Craon 19.9.1726 Filleul de Sébastien Chassebeuf fils de M^e François N^{re} à Craon, et de h.f. Marie Lefrère, et de Marguerite Gendry femme de François Chassebeuf M^d. **M^d à Bouillé-Ménard**

Jeanne Guyon x1744 Charles Aubry

M^d fermier, concierge des prisons du grenier à sel

Jeanne Charlotte GUYON °Craon 12.8.1719 †idem 23.9.1756 Fille de Christophe GUYON S^r de la Menardière et de Marie-Françoise CHASSEBEUF x L'Hôtellerie-de-Flée 4.2.1744 Charles **AUBRY**

°S^tGault 17.9.1709 †Craon 5.4.1783 Fils de Charles et de Renée Gastineau. Veuf en 1^{ère} noces de Anne Bodin épousée à La Ferrière de Flée le 17.1.1786

1-Jean AUBRY °S^tAubin-du-Pavoil 16.7.1753 †La Cornuaille 21.7.1818 x La Cornuaille 5.11.1776 Perrine CHARLET Dont postérité suivra

Jean Aubry x1776 Perrine Charlet

P^r fiscal de Candé, N^{re} à La Cornuaille de 1777 à 1786

Jean AUBRY °S^tAubin-du-Pavoil 16.7.1753 †La Cornuaille 21.7.1818 Fils de Charles AUBRY et de Jeanne Charlotte GUYON x La Cornuaille 5.11.1776 Perrine CHARLET °La Cornuaille 8.11.1751 †idem 3.9.1800

1-Pierre AUBRY °La Cornuaille 1.12.1778 †idem 27.11.1843 x La Cornuaille 18.4.1803 Jeanne LIVENAIS Dont postérité suivra

Pierre Aubry x1803 Jeanne Livenais

Pierre AUBRY °La Cornuaille 1.12.1778 †idem 27.11.1843 Fils de Jean AUBRY et de Perrine CHARLET x La Cornuaille 18.4.1803 Jeanne LIVENAIS °La Cornuaille 10.1.1780 †idem 18.3.1847

1-Pierre AUBRY °La Cornuaille 19.9.1803 †idem 25.6.1849 x La Cornuaille 25.2.1829 Marie RABATE

Pierre Aubry x1829 Marie Rabate

Pierre AUBRY °La Cornuaille 19.9.1803 †idem 25.6.1849 Fils de Pierre AUBRY et de Jeanne LIVENAIS x La Cornuaille 25.2.1829 Marie RABATE °Belligné 11.1.1801 †La Cornuaille 17.10.1887

1-Pierre AUBRY °La Cornuaille 28.4.1834 †idem 21.2.1897 x Mozé-sur-Louet 18.8.1863 Anne GAULTIER °Mozé-sur-Louet 1.10.1838 †La Cornuaille 6.10.1903 Dont postérité

Christophe Guyon x1750 Jeanne Trillot

M^d à L'Hôtellerie-de-Flée

Christophe GUYON °Craon 15.8.1722 Fils de Christophe GUYON S^r de la Menardière et de Marie-Françoise CHASSEBEUF, x Bouillé-Ménard 3.11.1750 Jeanne TRILLOT Fille de Jean

1-Augustin Christophe GUYON °Bouillé-Ménard 10.10.1754 x Françoise JANVIER Dont postérité suivra

Augustin Guyon x Françoise Janvier

M^d fermier

Augustin Christophe GUYON °Bouillé-Ménard 10.10.1754 †Chatelais 24.11.1822 Fils de Christophe GUYON et de Jeanne TRILLOT x Françoise JANVIER °Aviré ca 1761 Fille de Jean et de Marie Bigaret

1-Félicité GUYON °Bouillé-Ménard 7.1.1790 x Chatelais 5.7.1819 Maurice **MENARD** Dont postérité suivra

2-Jeanne GUYON †Châtelais 16.1.1871 x Jean Joseph **CORDEAU** Dont postérité suivra

Félicité Guyon x1819 Maurice Menard

Félicité GUYON °Bouillé-Ménard 7.1.1790 Fille de Augustin GUYON, et de Françoise JANVIER, x Chatelais 5.7.1819 Maurice **MENARD** °Marans 11.6.1793 †1840/1870 Fils de Maurice & Marie JANVIER

1-Félicité MENARD °Nyoiseau †idem 3.6.1875 x Nyoiseau 4.5.1844 Jacques **MEIGNAN** Dont postérité MENARD

2-Maurice Augustin MÉNARD °Vern-d'Anjou 10.5.1820 x Joséphine Anne CORDEAU Dont postérité MENARD

Descendance transmise en 2000 par François-Pierre Lemer

Félicité Menard x1844 Jacques Meignan

Maurice Menard x1845 Josephine Cordeau

Jean Menard x1886 Mathilde Lemasle

Jeanne Guyon x Jean Cordeau

Jeanne GUYON †Châtellais 16.1.1871 Fille de Augustin GUYON, et de Françoise JANVIER x Jean Joseph **CORDEAU**

Josephine Cordeau x1845 Maurice Menard

Marquerite Adron x 1672 Jean Cormier

Le mariage est non filiatif. Il est « M^d à Craon, 38 ans »

Marguerite ADRON °Craon ^{StClément} 24.6.1645 Fille de Etienne CRASNIER et de Perrine LEROYER x Craon 28.2.1672
Jean **CORMIER** °ca 1634

1-Jean CORMIER °ca 1674 x La Selle-Craonnaise 1.3.1707 Prudence RABORY Dont postérité suivra

Jean Cormier x1707 Prudence Rabory

Le 10 février 1716⁷ condamnation de Jean Cormier mari de Prudence Rabory, à payer à Pierre Poisson S^r de la Brosse, bailli de Pouancé, fils et unique héritier de †Jean Poisson S^r de la Brosse et de Jacqueline Peccot, les arrérages d'une rente de 7 L 10 s

Le 29.4.1726 condamnation de Jean Cormier et Prudence Rabory, héritiers de Prudence Goulier veuve Rabory, à payer à dame Marie Catherine Poisson, veuve de Messire Alexis Marie de Valory, chevalier, S^{gr} de la Vengealière, 49 L 14 s pour solde de compte (AD53-B3000)

Le 30.3.1700 curatelle des enfants d'Anne Le Monnier et de †Me Jacques Guyon, S^r de Rouerie, président au grenier à sel de Craon, décédé au mois de janvier précédent, parents : Jean Cormier S^r du Bois-Gaultier, veuf de Marguerite Adron, François Rousseau le Jeune sergent royal, Me Jacques Paillard N^{re} (AD53-B3080)

Le 27.7.1701 curatelle de René Cormier, fils de Mathurin et de Marguerite Leliepvre, parents : Jean Cormier S^r du Bois-Gaultier, Marin Cormier S^r de Landevy (AD53-B3080)

Le 12.8.1709 curatelle des enfants de †Marin Cormier S^r de Landevy (Bouchamp, 53) et de †Marie Fleurie Bernier sa femme, parents : Mathurin Cormier S^r de la Marchandye, Jean Cormier S^r du Bois-Gaultier (AD53-B3083)

Jean CORMIER S^r du Bois-Gaultier (Athée, 53) °ca 1674 Fils de Jean CORMIER et de Marguerite ADRON x

La Selle-Craonnaise 1.3.1707 Prudence RABORY Fille de Pierre et **Prudence Goullier**

1-Pierre CORMIER °ca 1711 x La Selle-Craonnaise 22.11.1746 Louise VIEL

2-Mathurin CORMIER °ca 1714 x La Selle-Craonnaise 24.9.1739 Jacqueline FERRON Dont postérité suivra

Mathurin Cormier x1739 Jacqueline Ferron

Mathurin CORMIER °ca 1714 Fils de Jean CORMIER & de Prudence RABORY x La Selle-Craonnaise 24.9.1739
Jacqueline FERRON

1-Jean CORMIER x La Selle-Craonnaise 23.11.1784 Renée GASNIER Dont postérité suivra

Jean Cormier x1784 Renée Gasnier

Jean CORMIER Fils de Mathurin CORMIER & de Jacqueline FERRON x La Selle-Craonnaise 23.11.1784
Renée GASNIER

⁷ AD53-B2995

1-Renée CORMIER °3.10.1788 x 13 Messidor XII François **DOISNEAU** Dont postérité

Renée Crasnier 1x J. Lecocq 2x J. Rousseau

Jehan Lecocq est **M^d D^t** aux fauxbourgs StPierre

1^{er} mariage en présence de François Croissant, Jehan Crannier, Daniel Adron, François Hervé, René Rousseau

2^e mariage en présence de Estienne et Jacques les Crannier, René Saget teinturier **S^r** du Pressoir, François Hervé, Olivier Faguiet **S^r** de Langevinière

Renée CRASNIER Fille de Etienne CRASNIER et de Perrine LEROYER x1 Craon StClément 22.1.1632

Jehan **LECOQ** †Craon StClément 29.6.1641 veuf x2 Craon StClément 14.12.1647 Julien

ROUSSEAU Sr de la Guichardière

1-François LECOCQ °Craon StClément 31.10.1632 filleul de François Crannier **chanoine** et de Perrine Crannier [**tante maternelle**]

2-François LECOCQ °Craon StClément 16.10.1634 filleul de Jehan Crannier **diacre** et de h. femme Anne Crannier **du Lion** [**tante maternelle**]

3-René LECOCQ °Craon StClément 18.6.1636 filleul de h.h. René Chevallier (s) **avocat à Craon** Sr de la **Provosté**, et de Louise Crannier [**tante maternelle**]

4-Daniel LECOCQ °Craon StClément 29.8.1640 †idem 7.12.1640 filleul de Daniel Adron (s) **Md tanneur** [**oncle car époux de Perrine Crasnier**] et de Perrine Le Coq (s)

5-Charles LECOCQ °Craon StClément 11.1641 †idem 30.11.1641

Charlotte Crasnier x/1597 Claude Delahaye

Le couple s'établit au Lion-d'Angers vers 1597, après avoir eu une fille Marguerite née ailleurs.

Hoste au « Lion d'or » au Lion-d'Angers

Dans le titre sacerdotal de Marc Crannier (cf le couple d'Etienne Crannier et Olive Lenfantin), il y avait une fille Crannier, dont le prénom n'était pas indiqué.

Outre les parrainages croisés, Claude Delahaye est co-emprunteur en 1623 de 400 L solidairement avec Etienne Crannier et Perrine Leroyer, Jacques Crannier **S^r** de la Barrière et Me Marc Crannier curé de St Clément de Craon [Plus de détails sur ce contrat et les vues](#)

Charlotte CRANNIER †Le Lion-d'Angers 29.4.1624 x /1597 Claude **DELAHAYE** °Aavrillé 1.8.1571

†1624/1633 Que je suppose le fils de Claude & de Perrine Deshouilles.

1-Marguerite DELAHAYE Pas née au Lion-d'Angers x 1619 Serene **HOUSSIN** Dont postérité suivra

2-Françoise DELAHAYE °Le Lion-d'Angers 23.10.1597 Filleule de **Marc Cranier** & de Françoise Delahaye & de **Mathurine Leroyer V^e de François Cranier** x Le Lion-d'Angers 9.1.1617 (sans filiation & sans prénom de Françoise, mais je suppose qu'il s'agit d'elle) Antoine **FOUSSIER**

3-René DELAHAYE °Le Lion-d'Angers 5.3.1601 Filleul de **Maurice Cranier** & de René Delahaye & de Marguerite Delahaye x 1625 Louise LEFAUCHEUX Dont postérité suivra

4-Ollive DELAHAYE °Le Lion-d'Angers 16.1.1604 Filleule de Mathurin Boumyer vicaire & de Ollive Oudin femme de h.h. Pierre Bordier

5-Mathurin DELAHAYE °Le Lion-d'Angers 9.2.1605

6-Claude (g) DELAHAYE °Le Lion-d'Angers 23.1.1610 x 1633 Madeleine LEFAUCHEUX Dont postérité suivra

7-Mathieu DELAHAYE °Le Lion-d'Angers 9.6.1611 Filleul de Marc Bordier & de Mathurine Delahaye v^e de [Douineau]

8-Charlotte-Marguerite DELAHAYE °Le Lion-d'Angers 30.12.1613 Filleule de h.h Pierre Delahaye **M^e boucher** à Angers, & de h.f. Roze Delahaye femme de Mathieu Lemasson **M^e boucher** à Angers

Claude Delahaye x1633 Madeleine Lefaucheux

François Delahaye x1682 Renée Senechault

Madelaine Delahaye x1705 Jean Fromond

Magdeleine Fromond x1733 Pierre Vergnault

Madeleine Vernault x1757 Mathurin Guillot

Jean Guillot x1794 Aimée Guillot

Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine Jallot

Aimée Guillot x1881 Charles Audineau

Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard

mon ascendance à Pierre Crannier père d'Anne

16-Pierre Crannier
15-Anne Crannier x/1615 Guy Gardais
14-Perrine Gardais x1633 Guillaume Segretain
13-Jacques Segretain x1669 Jeanne Pasquier
10-Lézine Segretain x1700 Jean Houdmond
9-Anne Houdmond x1726 Jacques Lemesle
8-Jean Lemesle x1760 Scholastique Gardais
7-Marie-Anne Lemesle x1791 Mathurin Phelippeau
6-Anne Phelippeau x1828 François Allard
5-François Allard x1854 Aimée Girardiere
4-Louis Allard x1882 Françoise Moreau
3-Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert
2-Georges Halbert x 1938 Thérèse Guillouard
1-moi

Pierre Crannier

Le 22 janvier 1607 sire Maurice Dupin M^d à Angers baille à moitié (bail à métayage) pour 5 ans à Pierre Cranyer métayer à Brain-sur-Longuenée, **la métairie de la Sauvagère** à Brain-sur-Longuenée (D^{yt} Jean Poulain Nre Angers)

Anne Crannier x/1615 Guy Gardais

Anne Crannier est déjà mariée avant le 18 mai 1605 date à laquelle elle est marraine à Brain : « fut baptisée Anne fille de Guy Berthelot et de Louyze Alluce sa femme parrain Pierre Gardays marraine **Anne Crannier femme de Guy Gardays** - vue 47 »

Elle est marraine à Brain :

- le 25 février 1609 « fut baptisé Pierre fils de Jacques Porcher et de Mathurine Gardays sa femme parrain Me Pierre Porcher prêtre marraine **Anne Crannier femme de Guy Gardays** [ce qui met Mathurine Gardais proche parente de Guy] - vue 60 »
- le 26 octobre 1612 « fut baptisée Anne fille de Mathurin Frommy et Perrine Proisselin sa femme parrain Charles Fromy marraine **Anne Crannier femme de Guy Gardays** - vue 78 »

Guy Gardais est **maçon à Brain-sur-Longuenée**, dans tous les actes notariés ci-dessous.

« Le 15.4.1633⁸ Mathurin Pananseau receveur des chanoines du chapitre d'Angers a reçu de Guy Gardais maçon D[†] au lieu de la Petite Foucheraie à Brain-sur-Longuenée 14 L pour 4 années de rente foncière pour les maisons, jardins, aieraux, terres labourables et prés nommés « les Varannes » contenant en tout 5 journeaux situés à Vern »

Le 5.10.1636 Guy et Mathurin Gardais, et Pierre et Noël Maurissaults maçons D[†] à Brain-sur-Longuenée, font avec Pierre Gandon S^r du Carqueron le marché de réfection à neuf d'un pan de murailles du logis du Grand Carqueron, faire les vidanges d'icelles, refaire les murailles d'un logis au bout de celui où demeure le closier sur 35 pieds de long (AD49 Garnier N^{re} Angers),

Ni Guy, ni son fils Mathurin ne savent signer, lors du contrat de 1636.

Guy a appris le métier de maçon à son fils Mathurin, qui travaille avec lui dans le contrat ci-dessus.

Guy Gardais décède entre 1636 et 1640, date à laquelle sa fille Marguerite est sous la curatelle de son beau-frère, selon l'acte suivant : « Le 10 septembre 1640⁹ Guillaume Segretain couvreur d'ardoise, curateur de Marguerite Gardais sa belle-sœur, baillent à ferme pour 5 ans à Mathurin Gardais maçon frère de ladite Marguerite, demeurant tous à Brain-sur-Longuenée, les biens immeubles de ladite Marguerite, consistant en une maison couverte d'ardoise étables jardins terre et prè en dépendant, situés au lieu de la Petite Foucheraye à Brain-sur-Longuenée, plus un quartier de vigne au clos de Vaubernier à Neufville, appartenant à ladite mineure **des partages de la succession de †Guy Gardais et Anne Crannier** »

Guy Gardais, maçon, a donc marié sa fille à un couvreur d'ardoise. On reste dans les métiers du bâtiment !

Anne CRANNIER †/1640 x avant le 18 mai 1605 Guy **GARDAIS** †1636/1640

- 1-Mathurin GARDAIS °Brain-sur-Longuenée 15 mars 1606 « fut baptizé Mathurin fils de Guy Gardays et de Anne Crannier sa femme parrain Jacques Gaudin marraine **Mathurine Gardays fille de Pierre Gardays** et de sa femme - vue 49 » x (C^t 1.12.1631 Garnier N^{re}) Renée REMOUÉ Dont postérité
- 2-Marie GARDAIS °Brain-sur-Longuenée 3 novembre 1610 « fut baptizée Marie Gardays fille de Guy (effacé) parrain Me Pierre Porcher prêtre marraine damoysselle Marie Hogier fille de escuyer Claude Hogier sieur de la Houssardièrre et de damoysselle son espouze - vue 68 »
- 3-Pierre GARDAIS °Brain-sur-Longuenée 30 juin 1614 « fut baptizé Pierre fils de Guy Gardays et Anne Crannier sa femme parraine **Me Jehan Gardays cleric** marraine Jehanne Crannier **métayère de la Goudrie** - vue 86 »
- 4-Perrine GARDAIS °Brain-sur-Longuenée 14 janvier 1617 †/1669 « fut baptizée Perrine Gardays fille de Guy Gardays et Anne Crannier sa femme parrain **Pierre Gardays le jeune** marraine Jacquine Bordier femme de Me Pierre Bellanger notaire - vue 93 » x /1636 Guillaume **SEGRETAIN** Dont postérité **SEGRETAIN**
- 5-Jacquine GARDAIS °Brain-sur-Longuenée 18 septembre 1620 « a esté baptizée Jacquine fille de Guy Gardats et de Anne Crannier son espouse a esté parrain Charles d'Orvault (s) escuier seigneur des Essartz de la Beurière et de Champiré, et marraine damoysselle Jacquine de Montours (s) espouse de René de Mergot escuier seigneur de Montergon - vue 12 »
- 6-Marguerite GARDAIS °Brain-sur-Longuenée 25 décembre 1626 « le jour de la nativité de notre seigneur 25 décembre 1626 en l'église parochiale de Brain sur Longuenée par moy curé soussigné a esté baptisée Marguerite fille de Guy Gardais et Anne Crannier son espouse a esté parrain Denys Fromond marraine Marguerite Levoyer tous paroissiens de Brain - vue 39 » Elle est mineure en 1640 sous la curatelle de Guillaume Segretain son beau-frère

Perrine Gardais x1633 Guillaume Segretain

Jacques Segretain x1669 Jeanne Pasquier

Lézine Segretain x1700 Jean Houdmond

Anne Houdmond x1726 Jacques Lemesle

⁸ AD49-5^E6 Garnier notaire royal Angers

⁹ AD49-5^E6 Garnier notaire royal Angers

[Jean Lemesle x1760 Scholastique Gardais](#)

[Marie-Anne Lemesle x1791 Mathurin Phelippeau](#)

[Anne Phelippeau x1828 François Allard](#)

[François Allard x1854 Aimée Girardiere](#)

[Louis Allard x1882 Françoise Moreau](#)

[Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert](#)

[mon ascendance à Guillemine Crannier x /1600 Jean Gallon](#)

Le tout en Maine-et-Loire avant 1900, puis Nantes

- 13-Jean Gallon x avant 1600 Guillemine Crannier
- 12-Jacques Gallon x Le Lion d'Angers 2 juin 1637 Jeanne Hoyau
- 11-Jeanne Gallon x Le Lion d'Angers 14 mai 1671 Jacques Lemesle
- 10-Jacques Lemesle x1 Montreuil-sur-Maine 10 février 1705 Perrine Menard
- 9-Jacques Lemesle x Le Lion d'Angers 12 novembre 1726 Anne Houdemond
- 8-Jean Lemesle x Nyoiseau 12 février 1760 Scholastique Gardais
- 7-Marie-Anne Lemesle x Vern-d'Anjou 21 novembre 1791 Mathurin Phelippeau
- 6-Anne Phelippeau x Vern-d'Anjou 25 octobre 1828 François Allard
- 5-François Allard x La Pouèze 16 mai 1854 Aimée Girardiere
- 4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire 28 septembre 1882 Françoise Moreau
- 3-Madeleine Allard x Nantes 23 septembre 1907 Edouard Halbert
- 2-mes parents
- 1-moi

[descendance de Guillemine Crannier x /1600 Jean Gallon](#)

Jehan GALLON x avant 1600 Guillemine CRANNIER

- 1-Marie GALLON °Le Lion-d'Angers 26 mars 1600 † avant août 1665 et laisse la Haute Follie à diviser en 2 lots entre les enfants de feu Jacques, et Jeanne encore vivante et épouse de Pierre Letessier (voir acte notarié ci-dessus) **SP**
- 2-Jeanne GALLON °Le Lion-d'Angers 19 août 1602 « a été baptisé par nous Bommyer vicaire Jehanne fille de Jehan Gallon et de Guillemine Crannier sa femme parrain Macé Marion mestaiier demeurant à Chantepis **marraine Jehanne femme de Jehan Crannier** - vue 4 » † avant octobre 1643 **SP-SA**
- 3-Jean GALLON °Le Lion-d'Angers 10 octobre 1606 « a été baptisé Jehan fils de Jehan Gallon et de Guillemine Crannier sa femme parrain Robert Gallon marraine Georgine Couldrier femme de Jacques Esnault - vue 29 » † avant octobre 1643 **SP-SA**
- 4-Jacques GALLON °Le Lion d'Angers 6 avril 1610 † avant août 1665 « le 6 avril 1610 a été baptisé Jacques fils de Jehan Gallon et de Guillemine Crannier parrain Jacques Bonenfant de la Mancelerye marraine Renée Godin de la Hinebaudière » x Le Lion d'Angers 2 juin 1637 Jeanne HOYAU Dont postérité suivra
- 5-François GALLON °Le Lion-d'Angers 18 mars 1613 « fut baptisé François fils de Jehan Gallon et de Guillemine Crannier parrain Jehan Placet marraine Françoise Gallon (vue 56) » † avant octobre 1643 **SP-SA**
- 6-Françoise GALLON °Le Lion-d'Angers 8 mai 1614 « fut baptisé Françoise fille de Jan Gallon et de Guillemine sa femme parrain Symon Poupy marchand marraine fille Françoise Gallon (vue 66) » x Le Lion-d'Angers 2 mai 1641 Pierre **LETESSIER**
- 7-Jeanne GALLON °Le Lion d'Angers 23 novembre 1617 « baptisé Jeanne Gallon fille Jean Gallon et Guillemine la Crannièrre son espouse furent parrain Jullien Gallon marraine Jeanne Cousin lesquels

ont dit ne savoir signer (vue 85) » † après octobre 1643 et avant août 1665 **SP** x avant octobre 1643
Mathurin **PERRAULT**

non rattachés à ce jour

Brain sur Longuenée

- 1589.10.07 CRANNIER René « a été baptisé René fils de René Crannier et Simonne sa femme, parrains missire Marin Pasquier prêtre et Pierre Crannier marraine damoysselle Renée de Mergot fille de noble homme Sébastien de Mergot »
- 1590.04.07 GOUPIL Pierre « fut baptisé Pierre Gouppil fils de Pierre Gouppil et de Helye Perier sa femme parrains Pierre Porcher et Pierre Levesque marraine **Françoise Crannier fille de Pierre Crannier** - vue 4 »
- 1590.07.14 BLOUIN Pierre « a été baptisé Pierre Blouyn fils de Jehan Blouyn et de Jacqueline Crannier sa femme parrains Jehan Crannier et Georges Levesque marraine Mauricette femme de Jehan Blouyn - vue 5 »
- 1591.03.30 PORCHER Macée « fut baptisée Macée fille de François Porcher et Anne Beshier parrain Louys Porcher marraines Marye Boulay femme de Guillaume Poncon et et **Macée fille de Jehan Crannier** - vue 8 »
- 1593.01.30 DROUIN René « fut batizé René Drouyn fils de René Drouyn et Mathurin Bonnenfant sa femme parrains Michel Formont et **René Crannier marraine Renée Juoe ??** - vue 13 »
- 1594.08.16 PLASSAIS François « fut batizé Franzoys Plassays fils de Pierre Plassays et Mathurine Segretain parrains Franzoys Garreau et **Jehan Crannier** marraine Guillemine Segretain femme de Pierre Blouyn - en marge « mort » - vue 16 »
- 1594.12.01 BONNENFANT Mathurine « fut batizé Mathurine Bonnenfant fille de René Bonnenfant et de Denyze Auberd parrain Mathurin Bonnenfant marraines Jehanne Boullay fille de Charles Boullay et **Renée Rogier femme de Pierre Crannier** - vue 17 »
- 1595.03.01 CRANNIER Pierre « a été baptisé Pierre fils de Jehan Crannier et Minne Briand parrain Pierre Crannier et Robert Perier marraine Fransoyse Briand femme de Jehan Aubert - vue 18 »
- 1596.06.14 GOUPIL François « fut batizé Franzoys Gouppil fils de Pierre Gouppil et Hélié Perier parrains Franzoys Levesque et Pierre Gouppil marraine **Jehanne Crannier fille de Pierre Crannier** - en marge « mort » - vue 21 »
- 1596.07.22 ESNAULT Renée « fut batizée Renée Esnault fille de Jacques Esnault et Jullienne Perier parrain Mathurin Allard marraines Renée Bellier fille de Pierre Bellier et **Anne Crannier fille de Pierre Crannier** - vue 21 »
- 1597.02.07 BERTHELOT Jean « fut batizé Jehan Berthelot fils de Guy Berthelot et de Loyse Alluce parrains **Jehan Crannier** et Jehan Alluce fils de Martin Alluce marraine Perrine Alluce fille de Martin Alluce - vue 23 »
- 1597.02.26 VITOUR René « fut baptisé René fils de Estienne Victour et Jehanne Bonnenfent parrains **René Crannier** et Pierre Chevallier marraine Jehanne Fourmy fille - vue 23 »
- 1597.08.23 ERNAULT Mathurin « fut batizé Mathurin Ernault fils de Jacques Ernault et de Jullienne Perier parrains Mathurin Allard et **Jehan Crannier fils de Pierre Crannier et de Renée sa femme parraine Renée Beddouet femme de Pierre Crannier** - vue 24 »
- 1599.06.16 LAILLER Jacques « fut baptisé Jacques fils de Jehan Lallier et de Jehanne Perier parrains Jacques Challain et **René Crannier** marraine Renée Greslard femme de Macé Lemercier - vue 28 »
- 1600.01.27 BERTHELOT Guillemine « fut batizée Guillemine Berthelot fille de Guy Berthelot et de Loyze sa femme parrain Marin Rahier marraines **Jehanne Crannier fille de Jehan Crannier et de Renée sa femme**, et Guillemine Dorengé fille de Guillaume Dorengé et de Philleberde Verger - vue 30 »
- 1601.05.08 LANGEVIN Anne « fut batizée Anne fille de André Langevin et de Renée Peluau sa femme parrain René Guilleu marraines **Mathurine Crannier** et Anne Gerfault fille de Mathurin Gerfault - vue 33 »
- 1601.05.21 BENOIST Guillemine « fut batizée Guillemine Benoist fille de Lancelot Benoist et sa femme parrain Guillame Bellier marraines **Renée Gaudin femme de René Crannier** et (illisible) - vue 34 »

- 1601.10.18 ALLARD René « fut baptisé René Allard fils de Jullien Allard et Marguerite Perier sa femme parrains René Allard et **Pierre Crannier** marraine Renée Perier femme de Jehan Rousseau - vue 36 »
- 1602.05.10 BURET Jeanne « fut batizée Jehanne Buret fille de Jacques Buret et de Gabrielle sa femme parrain **Jehan Crannier fils de deffunt Pierre** (d'abord écrit Jehan et barré) Crannier (puis écrit en marge « Goddivier ») marraines Jehan Grandière femme de René Allard et Thoynelle Monnoye fille de deffunt (blanc) - en marge « décédée en juin ensuivant - vue 38 »
- 1604.07.01 GASNIER Jeanne « fut batizée Jehanne Gasnier fille de Pierre Gasnier et de Thienette Gallet **paroissiens du Lion d'Angers** parrain **Jehan Crannier fils de deffunt Pierre Crannier** marraine Marie Lepelletier femme de Franzoys Delahaye - vue 43 »
- 1605.05.03 ROUSSEAU Jean « fut baptisé Jehan Rousseau fils de Jehan Rousseau et de Julienne Haligon sa femme parrain **Jehan Crannier** marraine Jehanne Placais - vue 46 »
- | | |
|------------|---|
| 1608.07.10 | COUÉ Jean « fut baptisé Jehan Coué fils Guillaume Coué et Gatie sa femme parrain Jehan Allard fils de Jehan Allard et de sa femme parraine Jacquine femme de Jehan Crannier - vue 58 » |
|------------|---|
- 1609.01.03 LENFANT Julienne « fut baptisée Jullienne Lanfant fille de Jacques Lanfant et de Mathurine Laillier sa femme parrain **René Crannier demeurant à la Greslarderie** marraine Jullienne Peslent fille de Pierre Peslent et de sa femme - vue 59 »
- 1609.02.26 FAUCHEUX Andrée « fut baptisée Andrée fille de René Fauchoux et de Claude Morillon sa femme parrain André Rahier fils de deffunt Laurens Rahier marraine **Marguerite Pommier veuve de feu Jehan Crannier demeurante au Sochay** - vue 60 »
- 1609.04.04 PORCHER Pierre « fut baptisé Pierre Porcher fils de Jehan Porcher et de sa femme parrain **Pierre Crannier fils de René Crannier** et de sa femme marraine Perrine Bourdaisse femme de Guillaume Poncon - en marge « mort » - vue 61 »
- 1610.08.23 SAVARY Guillemine « fut baptisée Guillemine Savari fille de Pierre Savary et Perrine Haligon sa femme parrain Gilles Peltier marraine **Guillemine Crannier femme de René Houbine** - vue 68 »
- 1610.10.31 ROUSSEAU Marie « fut baptisée Marie Rousseau fille de (effacé) et de Renée Per... (effacé) parrain (effacé) Levoyer fils de Jacques (effacé) marraine **Marie Crannier fille de (effacé)** »
- 1610.11.04 PORCHER Jacques « fut baptisé Jacques Porcher fils de Jehan Porcher et de Flurie Poncon sa femme parrain Jacques Aubert marraine **Marie Crannier fille de Pierre Crannier** et de sa femme - vue 69 »
- 1612.04.17 PERRAULT Perrine « fut baptisée Perrine Perrault fille de René Perrault et de Aubine Besson sa femme parrain Jehan Porcher marraine **Perrine Crannier fille de deffunt René Crannier** - vue 75 »
- 1613.05.09 RIVAULT Pierre « fut baptisé Pierre Ripvaut fils de Clement Ripvaut et de Perrine sa femme parrain Pierre Perrault marraine **Marie Crannier femme de Jehan Ripvaut** - vue 80 »
- 1613.09.08 RIVAULT Pierre « fut baptisé Pierre Rypvaut fils de Jehan Rypvaut et de **Marie Crannier** sa femme parrain **Pierre Crannier fils de Pierre Crannier et Jehanne** sa femme parraine Marguerite Delacroix fille de deffunct Mathieu Delacroix et de Marie Lepicier sieur de Grettandière - vue 82 »
- 1613.12.22 ALLUCE François « fut baptisée Franscoys fils de Franscoys Alluce et Martine Langevin sa femme parrain Marin Rahier marraine **Yvonne Aluce femme de Ambroys Crannier** - vue 83 »
- 1614.05.14 CRANNIER Françoise « fut baptisée Franscoize Crannier fille de Pierre Crannier et Jacquine Dorange sa femme parrain Franscoys Crannier fils dudit Pierre Crannier marraine Jehanne Dorange veuve feu Pierre Patrin - vue 85
- 1615.05.08 JOUBERT Jacques « fut baptisé Jacques fils de Julien Joubert et Marie Poyfelon sa femme parrain Denis Fourmond marraine **Jacquine Dorange femme de Pierre Crannier** - vue 88 »
- 1617.07.10 ROUSSEAU Guillemine « fut baptisée Guillemine Rousseau fille de Jehan Rousseau et de Renée Perier sa femme parrain **Pierre Crannier** marraine Guillemine Benoist fille de deffunt Anselme Benoist et de sa femme - vue 95 »
- 1616.05.31 FROMY (blanc) « fut baptisé (blanc) Gromy fils de Mathurin Fromy et de (blanc) Proisselin sa femme parrain **Ambroys Crannier** marraine Jehanne veufve feu Guillaume Hamoneau - vue 92 »

- 1616.01.21 CRANNIER Renée « fut baptisée Renée fille de Pierre Crannier et sa femme parrain **André Crannier fils de René Crannier** marraine Renée Dorange fille de Guillaume Dorange et deffunte sa femme - vue 90 »
- 1615.10.26 GATINEAU Pierre « fut baptisé Pierre fils de Jehan Gastineau et Urbaine Duchesne sa femme parrain **René Crannier** marraine Perrine (effacé) de Michel Beccantin - vue 90 »
- 1615.07.29 ALLARD Pierre « fut baptisé Pierre fils de Jullien Allard et Marguerite Perier parrain **Pierre Crannier** marraine Marguerite Rousseau fille de Jehan Rousseau - vue 89 »

Françoise CRANNIER x avant 1589 Pierre **ROUSSEAU**

- 1-Madeleine ROUSSEAU °Brain-sur-Longuenée 24 juillet 1589 « a été baptisée Magdelaine fille de Pierre Rousseau et Fransoyse Crannier parrain Jehan Serrant marraines Michelle Oudin femme de Jacques Levoyer et Susanne Rousseau femme du père »
- 2-François ROUSSEAU °Brain-sur-Longuenée 12 mars 1591 « fut baptisé François fils de Pierre Rousseau et Fransoyse Crannier parrains Fransoys Garreau et Jehan Rousseau marraine Jehanne Rousseau fille de deffunt Jullien Rousseau - vue 8 »

Louise Gaudin est marraine à Brain-sur-Longuenée

- le 4 février 1591 « fut batizée Thiennette Boybvin fille de Jehan Boyvin et de sa femme parrain Me Robert Duchesne prêtre marraines Thienette Dorenge femme de Jehan Letessier **Loyse Gaudin femme de René Crannier** - vue 7 »

André Crannier leur fils est parrain à Brain :

- le 30 septembre 1617 « fut baptisée Perrine fille de René Peletier et Franscoyze Bouvet sa femme parrain **André Crannier fils de René Crannier et deffunte Louise (effacé)** marraine Perrine Peletier - vue 96 »

René CRANNIER †après septembre 1617 x avant 1591 Louise GAUDIN †avant septembre 1617

- 1-François CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 25 mars 1591 « fut batizé François Crannier fils de René Crannier et de Louyze Gaudin sa femme parrains Pierre Gaudin et Franzoys Garreau marraine Michelle femme de (blanc) Remoys demeurant à Chanteussé - vue 8 »
- 2-Renée CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 15 mars 1599 « fut batizée Renée Crannier fille de René Crannier et de Loyse Gaudin parain Martin Allard marraines Renée Royer fille de deffunt Jehan Levoyer (?) et Jehanne Cytolleulx fille de deffunt Jacques Cytolleulx - vue 27 »
- 3-André CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 18 octobre 1601 « fut baptisé André fils de René Crannier et de Louize Gaudin sa femme parrains André Langevin et **René Crannier fils de deffunt Jehan Crannier** marraine Jehanne Bellanger femme de Jehan Gaudin - vue 36 »

Jean CRANNIER †avant le 2 août 1595 date du B de Guillaume Mellet

- 1-Marie CRANNIER marraine le 2 août 1595 à Brain-sur-Longuenée du B : « fut batizé Guillaume Mellet fils de Jacques Mellet et de Renée Quor parrains Guillaume Perier et Guy Crochet marraine **Marie Crannier fille de deffunt Jehan Crannier** - vue 19 »

Pierre CRANNIER [*différent de l'époux de Jeanne Perier à cause des B dans les mêmes années*] x avant 1591 Perrine JOUON

- 1-Anceau CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 22 avril 1591 « fut baptisé Anceau Crannier fils de Pierre Crannier et Perrine Jouon parrains Anceau Benoist et René Blouin marraine **Anne Crannier** - vue 8 »
- 2-Jean CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 24 février 1594 « fut batizé Jehan Crannier enfans de Pierre Crannier et de Perrine Jouon sa femme parrains René Drouyn et **René Crannier** marraines Jehanne Auberd femme de Michel Hames - vue 15 »

Pierre Crannier de La Sauvagère

Pierre Crannier de la Sauvagère est cité dans les parrainages à Brain :

- en novembre 1602 : « fut baptisée Perrine Allard fille de Jullien Allard et de Marguerite Revers sa femme parrain **Pierre Crannier Sauvagère** marraine Jehanne Dorenge fille de Guillaume Dorenge - vue 39 »
- le 6 septembre 1607 « fut baptisée Marie Allart fille de Jullien Allart et de sa femme parain Jehan Rousseau marraine **Marie Crannier fille de Pierre Crannier et de sa femme demeurant à la Sauvagère en Brain** - vue 54 »
- le 15 novembre 1608 « fut baptisée Mathurine Porcher fille de Estienne Porcher et de Jehanne sa femme parrain **Pierre Crannier Sauvagère** marraine Mathurine Poyphellon femme de Denys Formont - vue 59 »
- le 20 mai 1612 sa fille Renée est marraine à Brain : « fut baptisé Estienne Porcher fils de Estienne Porcher et Jehanne ? sa femme parrain Jehan Sejourné fils de deffunt (blanc) marraine **Renée fille de Pierre Crannier Sauvagère** et sa femme - vue 76 »

Jeanne Perier est marraine à Brain-sur-Longuenée le 10 décembre 1591 « fut baptisé Guillaume Allard fils de Guillaume Allard demeurant à la Tesnière et de Guillemine Bertran parrain Guillaume Bricet et Guillaume Allard **marraine Jehanne Perier femme de Pierre Crannier** - vue 9 »

Pierre CRANNIER [*différent de l'époux de Perrine Jouon à cause des B dans les mêmes années*] x avant 1593 Jeanne PERIER

- 1-Guillemine CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 5 mars 1593 « a été batizée Guillemine fille de Pierre Crannier et Jehanne Perier parain Guillaume Allard marraines **Guillemine Briand veuve de Jehan Crannier** et Mathurine Perier femme de Georges Levesque - vue 14 »
- 2-Pierre CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 20 mars 1595 « a été batizé Pierre Crannier fils de Pierre Crannier et Jehanne Perier parrains Robert Perier et Pierre Allard, marraine Perrine fille de Guillaume Perier - vue 18 »
- 3-Renée CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 21 octobre 1597 « fut batizée Renée fille de Pierre Crannier et (blanc) Perier parrain Jehan Porcher marraines Renée Perier femme de Jehan Rousseau et Katherinne Poncon femme de Jacques Aubert - vue 25 »
- 4-Ambrois CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 5 décembre 1599 « fut batizé Ambroys Crannier fils de Pierre Crannier et de Jehanne Perier parrain **Ambrois Crannier** et Jacques Aubert marraine Aubine Besson fille de deffunt Jacques Besson - vue 29 »
- 5-Marie CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 8 septembre 1602 « fut batizée Marie Crannier fille de Pierre Crannier et de sa femme [*attention, mère non nommée*] parrain Jehan Besson fils de deffunt Jacques Besson marraine Jehanne Allard veufve de deffunt Pierre Levesque - vue 38 »
- 6-Michelle CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 15 mai 1605 « fut baptisée Michelle Crannier fille de Pierre Crannier et de Jehanne Perier sa femme parrain Jehan Bellanger marraines **Jehanne Berteran femme de Julien Crannier** - vue 46 »

Pierre CRANNIER x avant novembre 1595 Renée BEDOUET marraine à Brain-sur-Longuenée le 19 novembre 1595 au B : « fut batizée Fleurie Jehanne fille de Franzoys Jehanne et de Jacqueline Chemineau parrain Louys Seard marraines Fleurie Giffard veuve de deffunt honneste homme André Saullay et **Renée Beddouet femme de Pierre Crannier** - vue 20 »

Jean Crannier du Feil

Jean Crannier du Feil est parrain à Brain :

- le 7 septembre 1589 « fut baptisé Jehan Jari fils de Jacques Jari et sa femme parrains Guillaume Dorange et **Jehan Crannier du Feil**, marraine Renée femme de Pierre Aluce »
- le 25 octobre 1594 « fut batizée Jehanne Jehanne fille de Franzoys Jehanne et de Jacqueline Denyzière ?? sa femme parrain Me Jehan Gerfault prêtre marraines **Jehanne Crannier fille de**

Jehan Crannier du Feil [ce qui signifie qu'il existe 2 porteurs du même nom vivants à cette date] et Perrine Jehanne femme de Michel Pottin - vue 17 »

- le 12 juillet 1607 : « fut baptisée Jehanne fille de Pierre Faucillon et de Mathurine Grandière sa femme parrain **Jehan Crannier demurant au Feil** marraine Philberde Verger femme de Guillaume Dorengé - vue 54 »

Marie, René et Ambrois probablement liés

Marie CRANNIER x avant 1597 Jean GUYET

1-Jeanne GUYET °Brain-sur-Longuenée 10 août 1597 « fut batizée Jehanne Guyet fille de Jehan Guyet et de Marie Crannier parrain Jehan Letessier marraines Jehan (sic) Allard fille de deffunt Jacques Allard et de Mathurine Pasquier et **Perrine Pasquier femme de Ambroys Crannier** - vue 24 »

René Crannier est parrain à Brain le 5 mai 1601, manifestement par sa femme : « fut baptisée Renée Allard fille de Martin Allard et de Marie Seart sa femme parrain **René Crannier** marraines Renée Leroyer fille de deffunt Jehan Leroyer et de Perrine Verron et Loyse femme de Jacques Chemineau - vue 33 »

Guillemine Allard est marraine à Brain :

- le 27 mars 1609 « furent baptisées Jacquine et Andrée filles jumelles de Clement Rivault et Perrine Allard sa femme parrain de Jacquine Me Jacques Levoyer sieur de la Lande marraine **Guillemine Allard veufve de deffunt René Crannier** parrain de Andrée André Langevin marraine **Perrine Crannier fille dudit deffunt Crannier et Guillemine Allard** - en marge « mortes » - vue 60 »
- le 9 mai 1610 « fut baptisé Franzoys Joubert fils de Jullien Joubert et de Marie Poyphellon sa femme parrain Me Franzoys Poyphellon prêtre marraine **Guillemine Allard veuve de deffunt René Crannier** - vue 66 »

Jehan Crannier, leur fils, est parrain à Brain :

- le 5 février 1610 « fut baptisée Jehanne Perrault fille de Pierre Perrault et de Aubine Besson (? car très effacé) parrain **Jehan Crannier cleric fils de deffunt René Crannier** et de Guillemine (effacé) marraine Perrine Allard femme de Clemens (effacé) - vue 64 »
- le 20 juillet 1610 « fut baptisée Marguerite fille de Ambroys Crannier et Yvonne Alluce sa femme parrain **Jehan Crannier cleric fils de feu René Crannier et Guillemine Allard** sa veuve marraine Loyse Alluce veufve feu Guy Berthelot - vue 67 »
- le 27 août 1613 « fut baptisée Jahanne Seard fille de Loys Seard et de Renée Leroyer sa femme parrain **Jehan Crannier cleric fils de deffunt René Crannier et de Guillemine** sa femme marraine Jehanne Bricet sa femme - vue 82 »

René CRANNIER † avant mars 1609 x avant 1591 Guillemine ALLARD

1-Perrine CRANNIER marraine à Brain le 27 mars 1609

2-Jeanne CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 23 avril 1591 « fut baptisée Jehanne fille de René Crannier et Guillemine Allard parrain Martin Pasquier prêtre vicayre dudit Brain marraines Jehanne fille de deffunt Pierre Allard et **Michelle fille de Jehan Crannier** - vue 8 »

3-Jehan CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 11 octobre 1597 « fut batizé Jehan Crannier fils de René Crannier et de Guillemine Allard **demeurant à la Possardière en Saint Clément de la Place**, parrains Jehan Lemercier Loys Seard marraine **Perrine femme de Ambroys Crannier** - vue 25 »

4-François CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 28 mai 1601 « fut batizé Franzoys Crannier fils de René Crannier et de Guillemine Allard sa femme parrains Me Franzoys Poyphellon prêtre et Pierre Boullay marraine Jacquine Bain fille de Guillaume Bain et de deffunte Perrine Veillon - vue 34 »

Ambrois Crannier est parrain à Brain le 1er mai 1601 « fut batizé Jehan Guimaz fils de Jacques Guymaz et de Mauricette sa femme parrains Jehan Patri et **Ambroys Crannier** marraine Perrine Houdin - vue 33 »

- Ambrois CRANNIER x /1596 Perrine PASQUIER qui est marraine à Brain-sur-Longuenée le 10 août 1597
« fut batizée Jehanne Guyet fille de Jehan Guyet et de **Marie Crannier** parrain Jehan Letessier
marraines Jehan (sic) Allard fille de deffunt Jacques Allard et de Mathurine Pasquier et **Perrine
Pasquier femme de Ambroys Crannier** - vue 24 »
- 1-Pierre CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 26 mars 1596 « fut baptizé Pierre fils de Ambroys Crannier et
Perrine Pasquier parrains Me Martin Pasquier prêtre et Pierre Gaudin marraine Jehanne fille de
deffunt Jacques Allard - vue 21 »
- 2-Michelle CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 7 août 1598 « fut batizée Michelle Crannier fille de Ambroys
Crannier et de Perrine Pasquier parrain **René Crannier** marraines Michelle Parantreau **demeurant à
Mariet** et Jehanne Bricet femme de Juillien Remoys - vue 27 »
- 3-Madeleine CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 13 septembre 1600 « fut batizé Magdeleine Crannier fille de
Ambroys Crannier et Perrine Pasquier sa femme parrain Me François Poyfellow diacre marraines
Jehanne Porcher femme de Guillaume Boullay et Magdeleine Pasquier femme de Mathurin Grandin -
vue 31 »
- 4-René CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 19 mars 1607 « fut baptizé René fils de Ambroys Crannier et
Perrine Pasquier sa femme parrain René Levoyer fils de Jacques Levoyer marraine et (illisible) Oudin
sa femme **[famille notable et non liée]** marraine **Guillemine (illisible) [Allard] veufve feu René
Crannier** - vue 55 »
- 5-Marguerite CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 20 juillet 1610 « fut baptizée Marguerite fille de Ambroys
Crannier et Yvonne Alluce sa femme parrain **Jehan Crannier cleric fils de feu René Crannier et
Guillemine Allard** sa veuve marraine Loyse Alluce veufve feu Guy Berthelot - vue 67 »

Jeanne Crannier est marraine à Brain :

- le 26 novembre 1601 « fut baptizée Katherine fille de Jehan Allard et Fransoyse Levesque
parrain Jehan Rivault marraines Jehanne Brunneau femme de René Rousseau et **Jehanne
Crannier femme de Fransoys Levesque** - vue 36 »
- le 15 juin 1614 « fut baptizée Jehanne fille de Jehan Boullay et (effacé) Blain sa femme parrain
Jehan Gaingneux marraine **Jehanne Crannier femme de J... Levesque** - vue 85 »

Le B de 1608 les donne demeurant à la Goderie

Leur fille Anne est marraine à Brain le 1er octobre 1617, et demeure au Lion d'Angers :

- « fut baptizée Anne fille de Jehan Beddouet et Perrine Gallet sa femme parrain René Bedouet
marraine **Anne fille de Franscoys Levesque et Jehanne Crannier** sa femme **tous parroissiens
du Lion d'Angers** - vue 96 »

Jeanne CRANNIER x /1601 François LEVESQUE

- 1-Anne LEVESQUE °Brain-sur-Longuenée 19 septembre 1601 « fut batizée Anne Levesque fille de Franzoys
Levesque et de Janne Crannier parrain **Jehan Crannier** Marraine Renée Challon femme de Jehan
Crannier et **Perrine Crannier fille de deffunt Pierre Crannier et de (blanc) Beddouet** ses père et
mère - vue 35 »
- 2-Jean LEVESQUE °Brain-sur-Longuenée 19 septembre 1604 « fut baptizé Jehan Levesque fils de Franzoys
Levesque et de Jehanne Crannier parrain Jehan Crannier marraine **Franzoyse Crannier femme de
Jacques Gaudin** - vue 44 »
- 3-François LEVESQUE °Brain-sur-Longuenée 15 janvier 1608 « fut baptizé Franscoys fils de Franscoys
Levesque et Jehanne Crannier sa femme **demeurant à la Goderie** parrain Jacques Gaudin marraine
Franscoize Levesque femme de Jehan Allard - vue 56 »

Françoise Crannier est marraine à Brain le 5 mars 105 : « fut baptisée Fransoyze fille de Julien Remouée et Jehanne Bricet sa femme parrain missire Franscoys Poyfelon prêtre marraine **Franscoize Crannier femme de Jacques Gaudin métayer à la Thioudière** - vue 46 »

Françoise CRANNIER x /1602 Jacques **GAUDIN**

1-Jacques GAUDIN °Brain-sur-Longuenée 29 septembre 1602 †bas âge « fut baptisé Jacques Gaudin fils de Jacques Gaudin et de Franzoyse Crannier parrain **Jehan Crannier fils de defunt Pierre Crannier** marraine honneste femme Jehanne Ronard veufve de defunt honneste homme Nicolas Planté en son vivant **fermier du lieu seigneurial de la Perrière** - en marge « est décédé le 2 octobre » - vue 39 »

Perrine Porcher est marraine à Brain :

- le 22 décembre 1615 « fut baptisé Jehan fils de Michel Allard et Perrine Belier sa femme parrain Jehan Seard fils de Louys Seard et Renée sa femme marraine **Perrine Porcher femme de René Crannier Coudray** - en marge « mort » - vue 90 »

René CRANNIER x /1604 Perrine PORCHER

- 1-René CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 20 avril 1604 « fut baptisé René Crannier fils de René Crannier et Perrine Porcher sa femme parrain **René Crannier** marraine Symone Porcher - vue 43 »
- 2-Renée CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 1er septembre 1605 « fut baptisée Renée fille de René Crannier **Cosdray** et Perrine Porcher parrain **René Crannier fils de Pierre Crannier** marraine **Louise Gaudin femme de René Crannier** - vue 48 »
- 3-Macée CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 21 septembre 1609 « fut baptisée Macée fille de René Crannier et de Perrine Porcher sa femme parrain **Pierre Crannier fils de René Crannier** marraine Perrine veuve feu René Drouin - vue 63 »
- 4-Françoise CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 3 juin 1612 « fut baptisée Franscoize fille de René Crannier et Perrine Porcher sa femme parrain **Franscoys Crannier fils de René Crannier lesné** et de sa femme marraine Perrine fille de Michel Becantin et de sa femme - vue 77 »
- 5-René CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 30 octobre 1613 « fut baptisé René fils de René Crannier et Perrine Porcher sa femme **demeurant au Cousdray** parrain René Porcher fils de feu Jehan Porcher et sa femme marraine Renée Thebault femme de Jehan Levenier - vue 83 »
- 6-Perrine CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 10 juin 1617 « fut baptisée Perrine fille de René Crannier **demeurant au Coudray** et de Perrine Porcher sa femme parrain Pierre Perrault marraine Jehanne Porcher veuve de Guillaume Boulay - vue 95 »

Jean CRANNIER x /1605 Jeanne FEILLET

- 1-Marie CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 1er février 1605 « fut baptisée Marie Crannier fille de Jehan Crannier et de Jehanne Feilliet sa femme **demeurant à la Tesnière paroisse du Lion d'Angers** parrain Jehan Gallon maraine Marie Augeul femme de Jehan Bonenfant **paroissien dudit Lion** - vue 45 »

Pierre CRANNIER x /1603 Renée ALLARD

- 1-Julienne CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 25 juillet 1603 « fut baptisée Jullienne fille de Pierre Crannier et Renée Allard sa femme parrain Jullien Allard marraine Andrée Crannier femme de Francois Pignon - vue 41 »
- 2-Marie CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 25 mars 1606 « fut baptisé Marie fille de Pierre Crannier et Renée Allard sa femme **demeurant au Moulin à vent paroisse du Lion d'Angers** parrain Marin Rahier marraine Guillemine Chappon - vue 50 »

Pierre CRANNIER x ?

- 1-Etienne CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 8 septembre 1603 « fut batizé Etienne Crannier fils de Pierre Crannier **demeurant à la mestairie de la Jhosgerie** et sa femme **[femme non nommée]** parrain Estienne Porcher marraine **Loyse Gaudin femme de René Crannier** - vue 41 »

Etienne CRANNIER x Nicole HOBÉ

- 1-René CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 28 avril 1640 « a esté baptizé en l'église de Brain sur Longuenée René fils de Estienne Crannier et de Nicole Hobé a esté parrain René Hobé marraine **Françoise Crannier de la paroisse de La Meignanne**, les autres de Brain - vue 93 » x Brain-sur-Longuenée 7.7.1675 Renée HUBELOT
- 2-Marie CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 8 septembre 1642 « a esté baptizée Marie fille de Estienne Crannier et de Nicole Hobé a esté parrain Pierre Hobé marraine Renée Hobé - vue 103 »

Jean CRANNIER x Marie ROUSSEAU

- 1-Sébastien CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 25 mai 1641 « a esté baptizé Sébastien fils de Jan Crannier et de Marie Rouxeau a esté parrain Jan Bouger marraine Marcelle Macé espouse de monsieur Brochart de cette paroisse - vue 97 »
- 2-Julienne CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 13 juin 1647 « a esté baptizée Julienne fille de Jan Crannier et de Marie Rousseau a esté parrain Urban Allard la marraine Jullienne Jehanne tous de cette paroisse - vue 130 »
- 3-Charlotte CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 11 février 1644 « a esté baptizée Charlotte fille de Jehan Crannier et de Marie Rousseau son espouse ses parrain et marraine ont esté Charles Riveron et Françoise Allard qui ont dit ne savoir signer - vue 110 »

Bonaventure Crannier x Jacqueline Faucheux

« Le 15 novembre 1602¹⁰ avant midy en la cour royal d'Angers endroit personnellement estably vénérable et discret **Me Victor Crannier prêtre vicair chapelain en l'église d'Angers demeurant en la cité dudit lieu tant en son privé nom que au nom et soy faisant fort de René Crannier son frère mineur héritiers pour le tout de deffunts Bonaventure Crannier et Jacqueline Faucheux leurs père et mère** d'une part, et honorable homme Me André Poilevilain clerc juré au greffe civil de la sénéchaussée d'Anjou demeurant audit Angers paroisse st Maurille d'autre part, soubzmettant respectivement eulx leurs hoirs etc mesmes ledit Victor Crannier esdits noms et en chacun d'iceulx seul et pour le tout sans division de personnes ne de biens ou pouvoir etc confessent avoir fait et font entre eulx ce que s'ensuit, c'est à savoir que ledit Victor esdits noms solidairement comme dessus a vendu quitte cédé délaissé et transporté et par ces présentes vend quite cède délaissé et transporte audit Poilevilain lequel a achapté ses hoirs etc perpétuellement par héritage ung petit corps de logis couvert d'ardoise situé au lieu du Hault Fournil dite paroisse st Maurille composé d'une cave de trois chambres à cheminée l'une sur l'autre et d'un petit galletas au dessus ainsi que ledit logis se poursuit et comporte et qu'il est succédé et advenu auxdits Cranniers à titre successif de ladite deffuncte Lefaucheux leur mère cy savant partagée et divisée d'avec le logis dudit acquéreur, sans aucune réservation, duquel logis vendu l'escalier est commun avec ledit logis de l'acquéreur pour monter et descendre aux chambres desdits logis joignant d'ung costé ledit logis de l'acquéreur d'autre costé et aboutant d'un bout le logis des héritiers de deffunct Me Pierre Common ? vivant sieur de la Cingerie ?, et d'autre bout la rue dudit Hault Fournil, lesdites choses vendues tenues du fief et seigneurie de ladite église d'Angers à ung denier tz de cens au jour et feste st Maurice, et 10 soulz de rente à la recepte de la grand bourse de ladite église audit terme ou autre terme en l'an, lesquels denier de cens et 10 soulz de rente ledit acquéreur paiera et acquitera au temps advenir pour toutes charges de debvoirs quelconques franc et quite du passé jusques à huy, transportant etc et est faite ladite vendition pour et moyennant la somme de 300 livres tournois sur laquelle somme ledit Poilevilain paiera et a promis et promet et demeure tenu paier et acquiter en l'acquit desdits les Cranniers, scavoir à Me René Lepoitevin

¹⁰ AD49-5E7 devant Jean Bauldry notaire royal Angers

sieur de Haultebelle ou autres ayant ses droits la somme de 50 livres tournois à luy due à cause de sa femme auparavant femme de deffunt Jehan Malnoe vivant Me chirurgien par lesdits deffunts Bonaventure Crannier et Fauchoux, à Jehan Girard Me tailleur d'habits demeurant en ceste ville la somme de 60 livres tournois à luy due scavoit 50 livres pour la nourriture et apprentissage dudit René Crannier à l'estat de tailleur et 10 livres pour parties qu'il lui a fournies, à Philippe Doublard marchand de draps de laine demeurant audit Angers la somme de 17 livres tournois à luy due pour du drap qu'il a fourny audit René pour faire des accoustréments, à René Morin aussi marchand de draps de laine la somme de 100 soulz pour du drap qu'il a pareillement fourny audit René pour l'habiller, à Marc Arondeau Me cierger à Angers la somme de 15 livres tournois à luy due pour le luminaire qu'il a fourny aulx obsèques et funérailles de ladite deffunte Fauchoux, et desdites sommes respectivement fournir acquits vallables des dessus dits auxdits vendeurs dans le 1er janvier prochain, sur laquelle mesme somme de 300 livres tz ledit acquéreur a payé contant à veue de nous auxdits vendeurs la somme de 64 livres tz dont il s'est tenu contant et en a quité et quite ledit acquéreur, et le surplus de ladite somme de 300 livres montant 89 livres ledit acquéreur le paiera et a promis et promet paier et bailler auxdits vendeurs dans ledit 1er janvier prochain, o grâce et faculté donnée par ledit acquéreur auxdits vendeurs esdits noms et par luy retenue de recourcer et rémérer lesdites choses vendues jusques à d'huy en 9 ans prochainement venant en rendant et restituant par lesdits vendeurs audit acquéreur ses hoirs ladite somme de 300 livres tz à ung seul et entier paiement avec les loyaux cousts frais et mises que de raison, et a ledit vendeur promis et promet faire ratiffier ces présentes audit René son frère estant venu à son âge de majorité à peine de tous dommages et intérêts ces présentes néanmoins etc dont et de toutes lesqueles choses lesdites parties sont demeurées d'accord ce qu'elles ont stipulé et accepté, à laquelle vendition promesses obligations et tout ce que dessus est dit tenir et garantir etc dommages etc obligent lesdits establis respectivement eulx leurs hoirs etc avec tous et chacuns leurs biens à prendre vendre etc et mesmes ledit vendeur esdits noms et en chacun d'iceulx seul et pour le tout sans division de personnes ne de biens renoncant et par especial ledit vendeur esdits noms au bénéfice de division d'ordre et discussion de priorité et postériorité foy jugement et condamnation etc fait et passé audit Angers maison dudit acquéreur présents vénérable et discret Me Marin Pommier prêtre vicaire en ladite église d'Angers et honorable homme Me Nicolas Savary sieur de Mecorbon licencié ès droits advocat au siège présidial demeurant audit Angers tesmoins et dudit René Crannier qui a dit ne savoir signer »

Le Lion d'Angers

Mathieu CRANNIER Fils de Mathurin CRANNIER et de Jeanne LETOURNEUX x Le Lion-d'Angers 25.1.1625

Renée DELESTRE Fille de Guillaume et de Guillemine Huau

1-Nicolas CRANNIER x Le Lion-d'Angers 20.7.1654 Perrine BIETTE Fille de Jean & Guillemine Fourmond

Jean CRANNIER x Guillemine

1-Mathurine CRANNIER °Le Lion-d'Angers 2.9.1529

Jean CRANNIER x /1609 Jacqueline GOUPIL

1-Jacquine CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 12 février 1609 « fut baptisée Jacqueline fille de Jehan Crannier et de Jacqueline Goupil sa femme parrain Jacques Porcher marraine Perrine fille de Jullien Remoués - vue 60 »

2-Marie CRANNIER °Brain-sur-Longuenée 6 septembre 1610 « fut baptisée Marie Crannier fille de Jehan Crannier et Jacqueline Goupil sa femme parain escuier Anne de Jouselin sieur de Jupille marraine Michelle Houdin femme de Jacques Levoyer - vue 68 »

3-Perrine CRANNIER °Le Lion-d'Angers 9 avril 1614 « ledit jour a esté baptisée Perrine fille de Jehan Crannier et de Jacqueline Goupil parrain **Pierre Crannier [probablement oncle ou grand père]** marraine Marie Fastray »

- 4-Anne CRANNIER °Le Lion-d'Angers 15 mai 1617 « a esté baptisée Anne fille de Jean Crannier et de Jacqueline Goupil ses père et mère fut parrain vénérable et discret missire Guillaume Brisset marraine Anne Levesque »
- 5-Jeanne CRANNIER °Le Lion-d'Angers 25 juin 1620 « baptisée Jeanne fille de Jean Crannier et Jacqueline, **mestayers à la Gaulonière**, fut parrain Mathurin Gasnier marraine Anne Tallandier femme de Jean Picquantin le jeune »
- 6-Jeanne CRANNIER °Le Lion-d'Angers 19 septembre 1621 « a esté baptisée Jehanne Crannier fille de Jehan Crannier et de Jacqueline Goupil parrain **Gui Gardes [époux d'Anne Crannier, dont je descends]** marraine Jehanne Crannier lesquels ont dit ne savoir signer »
- 7-Jacquine CRANNIER °Le Lion-d'Angers 8 mai 1624 « a esté baptisé Jacques fils de Jehan Crannier et de Jacqueline Goupil demeurant à la Gaulonière parrain Jacques Gardays serviteur dudit marraine Jullienne Vignays fille de Pierre Vignays »
- 8-Jean CRANNIER °Le Lion-d'Angers 10 octobre 1627 « fut baptisé Jehan Crannier fils de Jehan Crannier mestaier à la Gaulonnière et de Jacqueline Goupil par moy vicaire du Lion d'Angers parrain Jehan Levesques marraine Jehanne Freneau lesquels ont dit ne savoir signer »

Gené

- 1617.01.27 ALLARD Estienne fille de Pierre et de Sainte Breon, D^t à **la Rouerye**, filleule de Estienne Delestre et de **Guillemine Crannier**
- 1581.04.14 ALLARD Pierre fils de Symon et de (blanc), filleul de René Augeul et de **Pierre Crannier** et de Sébastienne Boullay
- 1595.08.09 BELIER Guillemine fille de Roberd et de Marguerite Hurtebize, filleule de Guillaume Belier et de **Guillemine Crannier** et de Jeanne Bricet

D^t au **Lyon-d'Angers** sur le b de 1608, D^t à **Lousserye paroisse du Lyon** sur celui de 1614

Pierre CRANNIER x /1601 Jeanne GRANDIN

- 1-Renée CRANNIER °Gené 19.12.1601 filleule de René Bricet et de Charlotte Grandin et de Guillemine Briand
- 2-Jullienne CRANNIER °Gené 18.2.1603 filleule de Anthoinne Augeul, et de Jullienne Bricet fille de René Bricet, **métayer de la Chouonnière**
- 3-Jeanne CRANNIER °Gené 31.7.1604 filleule de Jean (blanc) et de Mathurine Delahaye
- 4-Guillemine CRANNIER °Gené 31.12.1606 filleule de René Grandin et de **Guillemine Crannier**
- 5-Marguerite CRANNIER °Gené 22.9.1608 filleule de Louys Verger **N^{re} de cour laïc**, et de Marguerite Blouin fille de François
- 6-Mathurin CRANNIER °Gené 2.11.1611 filleul de Mathurin Allard et de Mathurine Gernigon
- 7-Pierre CRANNIER °Gené 18.10.1614 †idem 21.10.1620 filleul de François Bouvet et de Perrine Bricet fille de René.

Pierre CRANNIER x Perrine PLASSAIS

- 1-Perrine CRANNIER °Gené 30.5.1577 filleule de Jean Marion et de Guillemine Formy et de Perrine Porcher
- 2-Pierre CRANNIER °Gené 29.1.1579 filleul de M^e Guillaume Seuré **prêtre**, et de Gilles Plassais, et de Jacqueline Gernigon
- 3-Jeanne CRANNIER °Gené 22.4.1581 filleule de Jean Delestre et de Jeanne Bonsergent, et de Mauricette Ruault

Jean CRANNIER x Renée COUÉ

- 1-Perrine CRANNIER x Le Lion-d'Angers 18.6.1654 Mathurin **DAVY**

D^t à **la Petite Fenoillère**

Julien CRANNIER x1 Jeanne PLASSAIS x2 Gené 11.2.1608 Perrine VINÇOT °La Chapelle-sur-Oudon fille de Macé et de Jeanne Garreau

- 1-Macé (alias Mathieu) CRANNIER °Gené 15.10.1608 filleul de Macé Vinçot, et de Mathurine Gernigon fille de †René x Gené 8.11.1636 Simone GARDAIS °Le Lion d'Angers Fille de Jean et de Renée Bouvet

- 2-Ambroise (f) CRANNIER °Gené 7.11.1610 †idem 17.10.1629 filleule de Robert Bellier et de Ambroize Pinard fille de Estienne
- 3-René CRANNIER °Gené 28.6.1612 filleul de Jean Davy et de Renée Grandin x Gené 20.7.1642 Renée PASQUER Fille de Pierre et de Julienne Crannier
- 4-Perrine CRANNIER °Gené 30.6.1615 †idem 13.7.1615 filleule de Pierre Crannier et de Loyse Gernigon

« Le 9 février 1575¹¹, en la cour du roy notre sire à Angers etc personnellement establie **Françoise Crannier fille de defunt Michel Crannier demeurant à présent en la rue St Aulbin de cette ville d'Angers** en la maison de Gilbert Gohier apothicaire soumettant etc confesse etc avoir aujourd'huy eu et reçu de François Vallin tixier en toile demeurant en la paroisse de Juigné Béné à ce présent et stipullant et acceptant etc tous et chacuns les meubles et argent que ledit Vallin avait eu en garde et dépôt appartenant à ladite Crannier de tout le temps passé jusqu'à ce jourd'huy, lesquels meubles et argent estaient provenus e tissus de ce qui pouvait et peut appartenir à ladite Crannier de la succession de ses defunts père et mère desquels elle s'en est tenu à contente et en a quicté et quitte ledit Vallin, aussi a ladite Crannier confessé avoir esté payée de tout le temps passé jusqu'à ce jour d'huy dudit Vallin de tous et chacuns les fruits ferme et louage qui luy pouvaient estre dus par ledit Vallin pour certains héritages à ladite Crannier appartenant et à elle eschus à cause de ladite succession et généralement lesdites parties sont quittés et quittes respectivement de toutes et chacunes les autres choses qu'ils pouvaient par cy-devant avoir eu affaire ensemble tant à cause de vendition de meubles que fermes louages quoy qu'elles ne soyent déclarés par ces présentes et desquelles choses lesdites parties sont demeurées à un et d'accord obligent lesdites parties respectivement l'une vers l'autre etc renonçant etc foy jugement condamnation etc fait et passé audit Angers **en présence de Etienne Crannier et Jean Crannier frères germains de ladite établie** et Guy Planchenault praticien en cour laye demeurant Angers tesmoins etc les jours et an susdits et nous ont dit lesdites parties et lesdits les Crannier ne scavoir signer. »

« Le 5 janvier 1608¹² en la cour royal d'Angers endroit par davant nous Jehan Bauldry notaire héréditaire d'icelle personnellement establiz vénérable et discret Me Jehan Denault prêtre curé de la cure et église parochiale de La Chapelle-sur-Oudon diocèse d'Angers demeurant en le cité de ceste ville d'une part, et discret **Me Jacques Crannier** prêtre demeurant à présent en la paroisse d'Andigné d'autre part soubzmettant eulx leurs hoirs etc ou pouvoir etc confessent etc avoir fait et font entre eulx ce que s'ensuit c'est à savoir que ledit Crannier a promis promet et demeure tenu desservir ladite cure de La Chapelle Sur Oudon par le temps d'un an entier qui a commencé le 1er janvier dernier et finira le 31 décembre prochain etc... »

Ollive Lenfantin x ca 1565 Jacques Crannier

Ollive Lenfantin a vécu dans la région du Lion-d'Angers.

On sait d'elle qu'elle est sœur de Etienne lui-même du Lion-d'Angers (AD49 Leconte N^{re} Angers). Il s'agit probablement de l'époux de Mathurine Verdon (cf ci-dessous). Mais ce n'est qu'une hypothèse pour le moment.

¹¹ AD49-5E7 Mathurin Grudé notaire royal Angers

¹² AD49-5E7 Jean Bauldry notaire royal Anters - voir mon blog

Olive Lenfantin est marraine au Lion-d'Angers le 7 janvier 1565 (vieux style) de Jeanne Domin fille de Pierre et Renée Bessier - le 2 février 1574 (vieux style) de Marie Loiseau fille de Georges et Jeanne Rousseau - Le 12 décembre 1592 de Ollive Hunault fille de Jean et Roberte sa femme parrain Etienne Crannier marraine Ollive veuve de défunt Jacques Crannier et Mathurine Hames femme de Claude de Villiers - le 15 avril 1594 de Pierre fils d'Antoine Letessier et sa femme parrain Pierre Bordier marraine Olive Lenfantin veuve de défunt Jacques Crannier

Olive LENFANTIN † entre le 15 avril 1594 et le 8 octobre 1600 sœur de Etienne (selon Leconte N^{re} Angers) x ca 1565 Jacques **CRANNIER** † avant le 12 avril 1592

1-Jehan CRANNIER **Curé de Craon StClément avant 1601**

2-Estienne CRASNIER x /1586 Perrine LEROYER Dont postérité suivra

3-Charlotte CRANNIER †Le Lion-d'Angers 29.4.1624 x /1597 Claude **DELAHAYE** Dont postérité suivra

4-Marc CRANNIER †Craon 13.5.1626 **Curé de Craon StClément après son frère Jehan**

Etienne Crasnier x/1586 Perrine Leroyer

Anne Crasnier x1618 Pierre de Villiers

Nicolle de Villiers x Lefevre

Jeanne Lefebvre x1683 Léon Marchandye

René-Léon Marchandye x1714 Renée Planté

Françoise Marchandye x1749 Jacques Jallot

Renée Jallot x1783 François-Marie Jallot

Elisabeth Jallot x1807 René-Guillaume Jallot

Joséphine-Flavie Jallot x Esprit-Victor Guillot

Aimée Guillot x1881 Charles Audineau

Aimée Audineau x1907 Edouard Guillouard

Charlotte Crasnier x/1597 Claude Delahaye

Claude Delahaye x1633 Madeleine Lefaucheux

François Delahaye x1682 Renée Senechault

Madelaine Delahaye x1705 Jean Fromond

Magdeleine Fromond x1733 Pierre Verqnault

Madeleine Vernault x1757 Mathurin Guillot

Jean Guillot x1794 Aimée Guillot

Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine Jallot

Aimée Guillot x1881 Charles Audineau

Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard

Les Lenfantin non rattachés à ce jour :

Les Lenfantin se rencontrent entre Craon et Le Lion-d'Angers, probablement tous issus d'un tronc commun, mais à ce jour aucun lien établi.

probablement liés, les Lenfantin d'Andigné

Charlotte Crannier, fille d'Olive Lenfantin, est marraine, et on peut la supposer proche parente.

Renée LENFANTIN sans toute † vers 1615 et lui remarié à Renée Charpentier x avant 1601 Mathieu **DURAND**

- 1-Renée DURAND °Andigné 24 septembre 1601 « Renara Durant filia Mathie Durant et Renata Lenfantin uxoris sua baptizata fuit die vigesima quarta septembris mensis anno domini 1601 Renatus Durand patrinus erat et Johanna Faverye erat matrina – vue 3 »
- 2-Jeanne DURAND °Andigné 11 novembre 1602 « Johanna Durand filia Mathie Durand et Renata Lenfantin uxoris sua baptizata fuit die 11 novembris mensis anno domini 1602 Nicolaus Domin erat patrinus et Johanne Ernault era matrina – vue 6 »
- 3-Jacques DURAND °Andigné 10 mars 1606 « Jacobus Durand filius Mathie Durand et Renatae Lenfantin uxorie sua baptizata fuit die decimus martii mensii anno domini 1606 Jacobus Ernault erat patrinus **et Jacoba Lenfantin erat matrina** – vue 11 »
- 4-François DURAND °Andigné 11 novembre 1607 « Franciscus Durant filius Mathie Durant et renatae Lenfantin uxorra sua baptizatus fuit die 11 novembris mensis anno domini 1607 reverendissimus Franciscus ... erat patrinus et uxor nobile Petronilla Duboys erat matrina »
- 5-Mathieu DURAND °Andigné 16 janvier 1612 « Mathieu Durand fils de Mathieu Durand et Renée Lenfantin sa femme a esté baptizé le 16 janvier 1612 Jehan Herreau fermier des Vans estoy parrain et Denyse Thyery estoyt marraine – vue 31 »
- 6-René DURAND °Andigné 29 mai 1613 « René Durand fils de honorable homme Mathieu Durand et honneste dame Renée Lenfantin son espouse a esté baptisé le 29 mai 1613, honneste homme René Rouault estoit parrain et **honneste femme Charlotte Crannier [qui est fille de Olive Lenfantin et Jacques Crannier]** estoyt marraine »

probablement liés : les Lenfantin du Lion-d'Angers

Denis Lenfantin est le plus ancien Lenfantin trouvé à ce jour au Lion-d'Angers, bien avant le début du registre paroissial, lui-même fort ancien, puisque les baptêmes du Lion commencent en 1527. Il vend à Pierre de Landevy, le 31.12.1513, avec Jehan Hamelin, qui est manifestement son beau-frère car possède l'autre moitié de la pièce, une pièce de terre tenue du fief de la Roche au Felle au Lion-d'Angers (AD49 Couturier N^{re})

Ce Denis Lenfantin est fort probablement notre ancêtre, mais en l'absence de lignée continue on ne peut que le placer en hypothèse. En tout cas, sa présence au Lion atteste l'ancienneté de la famille Lenfantin dans cette paroisse.

Puis on trouve :

Le 18.11.1550 vente par André Lenfantin M^d drappier et Barbe sa femme D^t au Lion d'Angers la moitié d'un pré au Lion d'Angers dont l'autre moitié appartient à Olive et Etienne Lenfantin, à Mathurin Piton M^d au Lion d'Angers (AD49 leconte N^{re} Angers)

Le lundy 6.8.1584, C^t de mariage entre Charles Mahé Me tanneur fils de †Charles Mahé et †Mathurine Chesneau et Renée Lenfantin fille de †Estienne Lenfantin et de Mathurine Verdon Il est assisté de h. h. Pierre Mahé chapelain de la Rondelle, Françoise Verdon veuve de René Mahé et Pierre Mahé, ledit Me Pierre Mahé oncle dudit Mahé et ladite Françoise Verdon sa belle sœur et ledit Pierre Mahé son frère D^t à Angers. Renée Lenfantin est assistée de ladite Mathurine Verdon sa mère et de honneste homme François Lenfantin marchand Me sellier D^t à Angers cousin germain de ladite Lenfantin, D^t Angers. Elle apporte 260 écus soit 780 L. Fait en la maison de Mathurine Verdon présents honnestes personnes René et Pierre les Verdon maistres armuriers D^t à Angers, cousins et proches parents de ladite Mathurine Verdon et Jehan Crannier bachelier en droit canon D^t Angers, témoins

Il est probable que Etienne Lenfantin est frère de mon Olive Lenfantin épouse Crannier



Jean Crannier bachelier en droit canon



*François Lenfantin M^d sellier à Angers en 1584
cousin de René Lenfantin*

Etienne LENFANTIN x /1568 Mathurine VERDON

1-Renée LENFANTIN °Lion-d'Angers 16 janvier 1568 « die decima tertia januari anno 1598 batizatii ranatam filiam Stephani Lenfantin et Mathurine Verdon eius uxoris presentibus Renato Formis petrina formis uxore Nicolai Daudier et Petrina filia Francisci Berard » x (C^t du 6.8.1584 Garnier N^{re} Angers) Charles **MAHÉ** fils de †Charles Mahé et †Mathurine Chesneau

René LENFANTIN x Mauricette

1-Pierre LENFANTIN °Le Lion-d'Angers 27 février 1530

André LENFANTIN x Barbe

1-François LENFANTIN °Lion-d'Angers 9 mai 1556

Olivier VERDON x N.

1-Jean VERDON °Le Lion-d'Angers 12 août 1534

2-Mathurine VERDON °Le Lion-d'Angers 22 juin 1542

Pierre LENFANTIN x Mathurine

1-Martin LENFANTIN °Angers St Julien 18 mars 1522 (1523 n.s.) « fut baptisé Martin fils de Pierre Lenfantin et de Mathurine sa femme parrains missire Estienne Richard et Olivier Papier prêtres marraine Jehanne Lapapelle (vue 14) »

Pierre LENFANTIN

1-Jean LENFANTIN x Château-Gontier 27.2.1620 Elisabeth DEMON Fille de Jean

11-Pierre LENFANTIN †15.10.1672 x 12.1.1648 Anne TROCHON °Château-Gontier 12.2.1626 †idem 6.12.1708 Fille de Pierre, **M^d de draps de soie**, et de Madeleine Seguin

111-Catherine LENFANTIN x 4.3.1669 Joseph **LETESSIER** Dont postérité

Il y a eu un notaire LENFANTIN en 1585 à l'Hôtellerie-de-Flée (devant lequel est signé le contrat de mariage de Louis d'Andigné S^{gr} de l'Isle Briant avec Renée de la Faucille)

les Lenfantin de Segré

Mariage curieux et collectif, sans mention des épouses, à Segré le 12 février 1601 « ont espousés les dessus dits en ladite église de la Magdeleine par ledit Gaultier vicair Bouilledé, Pierre Pillegault, Laurent Guion, Daniel Grimauld, François Trillot, Abraham Ernis, Julien Lenfantin et plusieurs autres et lesdites espousailles faites par moy Guillaume Buron prêtre vicair de ladite paroisse de la Magdeleine (vue 80) »

Julien LENFANTIN x avant 1581 Jeanne BRIANT

1-Bertran LENFANTIN °Segré la Madeleine 11 mai 1581 « Bertran Lenfantin fils de Julien Lenfantin et Jehanne Brient parrains Bertran Lenfantin et Jehan Lebreton marraine Renée Lenfentin (vue 52) »

2-Jacques LENFANTIN °Segré 26 février 1585 « Jacques Lenfentin fils de Julien Lenfentin parrains Jacques Alard et Marie Rouceau marraine »

3-Renée LENFANTIN °Segré 17 novembre 1590 « fut baptisée Renée fille de Julien Lenfantin parrain Jouchim Brasdane marraines Jehanne Lefantin et Michelle femme de René Bienvenu »

Je n'ai pas de preuves que ce soit le même Bertran qui se soit remarié, c'est seulement une supposition de ma part. Fiançailles à Segré le 28 janvier 1601 « Bertron Lenfantin et Jehanne Lebeau ont esté esfiencés par moy vicairé soussigné et estoient présents chacun de Me François Gaultier et Estienne Bouilledé prêtre (vue 116) » - Et un autre acte sur une autre vue, toujours à Segré « le 28 janvier 1601 ont été faites les esfiences de Bertran Lenfantin et de Jehanne Lebeau par Me Estienne Bouilledé prêtre Me François Gaultier aussi prêtre vicairé de Saint Aubin du Pavoil, François Ricoul, Julien Lenfantin et autres fait par moi Guillaume Buron vicairé de la Magdeleine (vue 80, et cet acte est juste au dessus de l'acte collectif ci-dessous) »

Bertrand LENFANTIN x1 Louise BRIAND x2 Jehanne LEBEAU

- 1-Nicolas LENFANTIN °Segré la Madeleine 8 mai 1582 « fut baptisé Nicolas Lenfentin fils de Bertran Lenfentin et de Loyse Briant parrains Jehan Gautier maistre medecin et Etienne Rousseau marraine Janne Lenfantin (vue 55) »
- 2-Mathurin LENFANTIN °Segré la Madeleine 7 juin 1584 « fut baptisé en l'église de la Magdeleine de Segré Mathurin fils de Bertran et de Louise Briend sa femme et sont parrains et marraine Mathurin Auge et Jehan Lebreton et Margarite (blanc) femme de René Briend (vue 61) »
- 3-Bertrand LENFANTIN °Segré 4 février 1602 « Bertran Lenfantin fils de Bertran Lenfantin et de Jehanne Lebeau sa femme ledit enfant a esté baptisé par moy prêtre soussigné et l'ont tenu sur les fonds chacun de Charles Guyon fermier des Aulnais et Mathurine Lebeau sœur de ladite mère parrain et marraine »
- 4-Julien LENFANTIN °Segré 7 avril 1603 « Julien Lenfantin fils de Bertran Lenfantin et de Jehanne Lebeau sa femme a esté baptisé par moi vicairé soussigné et l'ont tenu sur les fonds chacuns de François Trillot et Mathurine Ernus parrain et maraine »
- 5-René LENFANTIN °Segré 1^{er} juin 1604 « René Lenfantin fils de Bertran Lanfantin et de Jehanne Lebeau sa femme a esté baptisé par moi prêtre vicairé soussigné et l'ont tenu sur les fons chacuns de René Fayau et Louyse Fayau femme de François Ricou paroissiens dudit Segré »
- 6-René LENFANTIN °Segré la Madeleine 17 mars 1607 « René Lenfantin fils de Bertron Lenfan et de de Jehan Lebeau sa femme a esté baptisé par moy prêtre vicairé de la Magdeleine de Segré et sont parrain et marraine chacuns de Mathurin Chevillard et Renée Lenfantin parrain et marraine lesquels ne scavent signer (vue 142) »
- 7-Renée LENFANTIN °Segré la Madeleine 21 mai 1609 « Renée fille de Bertran Lanfantin et de Jehanne Lebeau sa femme et le tinrent sur les fons de céans missire Jehan Bellanger parrain et Renée Cadoz marraine (vue 146) »

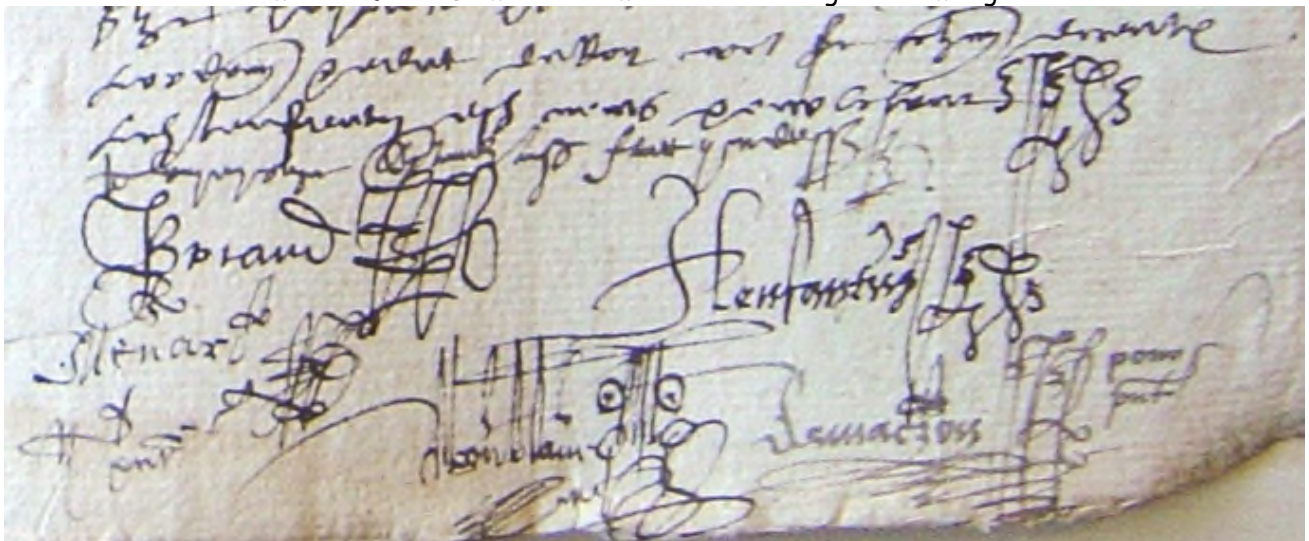
les Lenfantin du Craonnais

Jouin Lenfantin

« Le 23 août 1552¹³ en la cour royale du roy notre sire à Angers en droit etc personnellement estably honneste personne **Jouyn Lenfantin marchand demourant à Craon** tant en son nom que pour et au nom et comme soy faisant fort de honneste personne Guy Menard demourant audit lieu de Craon et aussi des femmes desdits Menard et Lenfantin et en chacun desdits noms seul et pour le tout soubzmettant etc confesse avoir aujourd'huy vendu quicté ceddé et délaissé et encores etc vend etc - à maistre Jehan Briend escollier estudiant à Angers qui a achapté pour luy ses hoirs etc - la somme de 16 livres tz de rente annuelle perpétuelle et ypothécaire à puissance d'en faire assiette sur touz et chacuns les biens et choses desditz Guy Menard et Lenfantin et de leurs dites femmes et sur chacune piece seulle et pour le tout selon et au désir de la coustume du pays par telle cour de justice qu'il plaira audit Briend ses hoirs etc ladite rente pyable et rendable par ledit vendeur esdits noms et en chacun d'iceulx seul et pour le tout

¹³ AD49-5E2 devant nous Marc Toublanc notaire royal à Angers

comme dessus ses hoirs etc audit Briend achapteur ses hoirs etc par chacun an en la ville d'Angers à deux termes par moitié c'est à savoir aux 23 février et août à chacun desdits termes la somme de 8 livres tz premier terme commenczant au 23 février prochainement venant et à continuer de terme en terme aux propres coustz et despens dudit vendeur esdits noms et ses hoirs etc - o grâce et faculté donnée par ledit Briend audit Lenfantin et par luy retenue pour luy esdits noms leurs hoirs etc de exteindre rescurceer et admortyr ladite rente et choses qui seroient comptées par assiette d'icelle toutefois et quante il leur plaira dedans 2 ans en rendant et poiant audit Bryend ses hoirs etc la somme cy après contenue pour laquelle a esté faite ladite vendition avec les arréraiges de ladite rente si aucuns sont deuz lors de la dite rescousse avec touz cousts frais et mises raisonnables - et a esté et est faite ladite vendition et cession et transport pour le prins et somme de 200 livres tz poyée par ledit Bryend audit Lenfantin qui l'a receue esdits noms chacun d'iceulx seul et pour le tout en présence et à veu de nous en quarts et doubles ducatz à 4 livres 18 sols pièce et quatre livres tz en douzains le tout bons et de poids et ayant cours faisant ladite somme de 200 livres dont ledit Lenfantin esdits noms s'est tenu à content et en a quicté et quicte ledit Briend - et a ledit Lenfantin promis doibt et demeure tenu faire ratiffier le contenu en ces présentes tans à sadite femme, qu'audit Guy Menard et son espouse et les y faire lyer et obliger vallablement et en bailler lettres de ratiffication vallables audit Briend ses hoirs etc en ladite ville d'Angers dedans Pasques prochainement venant à la peine de tous intérestz ces présentes néantmoings - à laquelle vendition et tout ce que dessus est dit tenir etc entretenir etc et ladite rente de 16 livres tz poyer servir et continuer par ledit Lenfantin esdits noms et en chacun d'iceulx pour le tout ses hoirs etc audit Briend ses hoirs etc aux jours et en la manière qui dict est et icelle rente et choses qui seront prises pour assiette d'icelle garantir etc oblige et obligent lesdites parties respectivement elles leurs hoirs etc et mesme ledit Lenfantin esdits noms et en chacun d'iceulx seul et pour le tout soy ses hoirs etc à prendre vendre etc renonçant etc et par especial ledit Lenfantin esdits noms au bénéfice de division d'ordre et discussion à l'autenticque etc et généralement etc foy jugement condamnation etc - ce fut fait et passé à Angers en présence de honorable homme maistre Jehan Menard licencié ès loix advocat audit lieu et maistre Jehan Lemaczon demeurant audit Angers tesmoings »

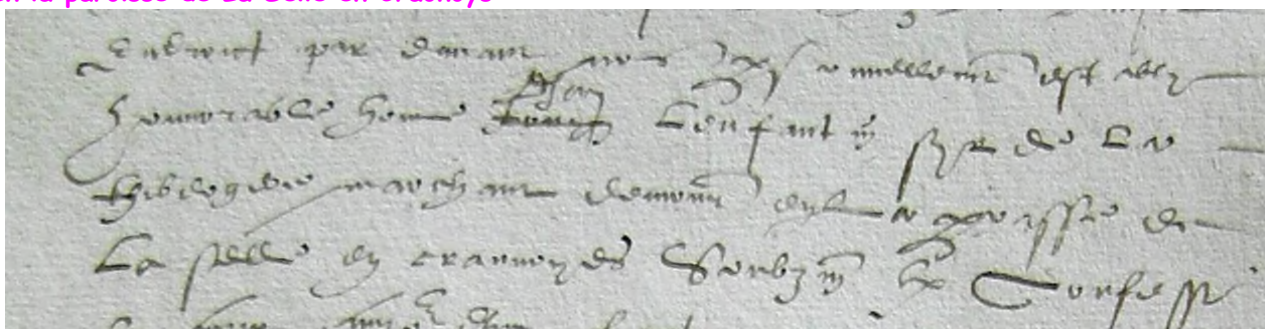


Jouin Lenfantin est venu de Craon à Angers emprunter 200 livres à rente hypothécaire mais paie le même jour le première semestre, 1552 : « Le 23 août 1552¹⁴ en la cour royale du roy notre sire à Angers en droit etc personnellement estably maistre Jehan Briand escolier estudiant en l'université dudit lieu soubzmeçant confesse avoir ce jourd'huy eu et receu de honneste personne **Jouyn Lenfantin marchand demourant à Craon** qui luy a baillé et poyé content en présence et à veue de nous la somme de 8 livres tz pour l'arréraige d'une demye année qui eschoiera le 23 février prochain du prêt hypothécaire que ledit Briand a ce jourd'huy auparavant ces présentes acquise dudit Lenfantin ès noms et qualités portés par les

¹⁴ AD49-5E2 devant Marc Toublanc notaire royal Angers

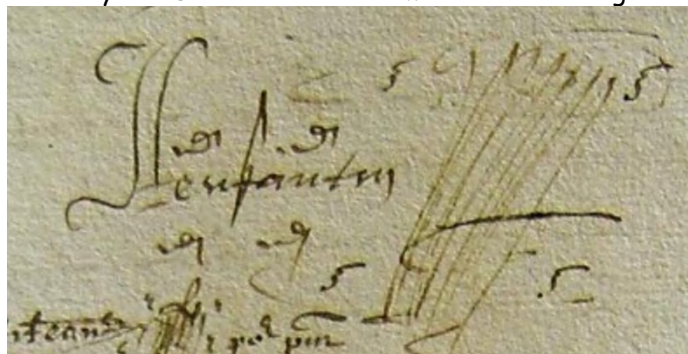
lettres de ladite vendition passée par nous notaire soubzsigné, de laquelle somme de de 8 livres tz pour ledit arréraige de ladite demie année ledit Briand s'est tenu à contant et bien poyé et en a quicté et quicte ledit Lenfantin et tous autres, et ont voulu et accordé les parties que si dedans le temps d'ung an ladite rente estoit rescoussée ou admortie que lors de ladite rescousse sera rendu par ledit Briand ses hoirs etc ou desduit sur le principal à la raison de qui resteroit desdits arréraiges de ladite année à escheoir ne fussent eschez ce que ledit Briand a voulu et permis veult et promet faire, à laquelle quittance et tout ce que dessus est dit tenir etc a obligé et oblige ledit Briand soy ses hoirs etc renonçant etc foy jugement et condamnation etc ce fut fait et passé à Angers en présence de honneste homme maistre Jehan Menard licencié ès loix advocat à Angers et maistre Jehan Lemaczon tesmoins »

« Le 27 février 1579¹⁵, en la cour du roy notre sire et de monseigneur duc d'Anjou à Angers endroit personnellement estably honorable homme **Jean Lenfantin sieur de la Thebergère marchand demeurant en la paroisse de La Selle en Craonnoys**



le notaire avait d'abord écrit « Jouyn », puis il a rayé et écrit « Jean » en interligne au dessus. Or, à ce jour, j'ai déjà beaucoup d'actes sur les Lenfantin, sans toutefois pouvoir les lier, et surtout j'ai des actes concernant Jouin, et serait-ce le même que Jean ? Mais si les signatures se ressemblent beaucoup, il semble y avoir une petite différence, et Jouin pourrait être le père de Jean. J'ai bien dit "Pourrait" je n'ai pas dit "est".

soubzmetant confesse avoir aujourd'huy fait nommé constitué estably et ordonné et par ces présentes fait nomme constitue establit et ordonne (blanc) ses procureurs à un d'eux et à chacun d'eulx il a donné pouvoir et mandement spécial de comparoir par devant tous juges en toutes et chacunes ses causes tant en demandant que en déffendant etc susbstituer etc poyer les juge ou juges si mestier est etc et lequel constituant a dit et déclaré par devant nous qu'il avoit ratiffié et ratiffié et a pour agréable toutes et chacunes les expéditions et procédures faites pour et en son nom auparavant ce jour par Me Jehan Moryneau advocat à Angers son procureur à l'encontre des héritiers de deffunt Me Pierre Deshayes vivant conseiller au siège présidial Angers et pareillement celles qu'il fera cy après et généralement etc promectant etc foy jugement et condamnation etc fait et passé audit Angers en présence de Guy Planchenault praticien en cour laye et Daniel Petiteau demourans audit Angers tesmoins »



¹⁵ AD49-5E7 Mathurin Grudé notaire royal Angers

Jacquine Lenfantin x Mathurin Davy

Jacquine LENFANTIN x Mathurin **DAVY** S^r de la **Beraudière avocat à Craon**

1-Mathurine DAVY x Craon 2.6.1620 Jehan **COURCIER** S^r de Parsné fils de †h.h. Jehan Courcier S^r de Noirterre et de dame Sarra de Maumusseau

2-Jacques DAVY °Craon 26.10.1597 filleul de h.h. Hierosme Grudé et de **Pierre Lenfantin** et de Jehanne Blanchet

3-Jacquine DAVY °Craon 17.4.1600 filleule de n.h. Gedéon Roumyer **sénéchal de Craon** et de Jacqueline et Fançoise Lenfantin

4-Mathurin DAVY °Craon 12.5.1604 filleul de Mathurin Jourdan S^r de la **Houssaye** et de Perrine Lemoyne (s)

5-Jean DAVY °Craon 17.10.1605 filleul de n.h. Jacques Menault ? S^r de la **Danière C^r au présidial d'Angers**, et D^{elle} Susanne Lenfantin dame de la **Saulaye**

6-Françoise DAVY °Craon 23.3.1608 filleul de Pierre Guittet S^r de la **Roche** et de Françoise Desmotz

7-Dominique DAVY °Craon 1.3.1612 filleul de Jan Lefebvre et de **Marie Lenfantin**

Jacquine Lenfantin x/1597 Pierre Harangot

Elle est marraine à Craon le 23.3.1605 de Toinette Jourdan fille de Mathurin et Renée Hullin - le 22.1.1612 de Marguerite Godier fille de Gilles avocat et de Marguerite Harangot

testament de Jacqueline Lenfantin veuve de Pierre Harangot vivant S^r de la Rinière, receu de Cheruau N^{re} le 25.12.1616 par lequel elle fonde une messe chantée le 1^{er} dimanche des mois, avec coppie de tiltre nouveau consenty par M^e Pierre Goullay prêtre qui a acquit, receu de M^e Jacques Gastineau N^{re} royal le 7.2.1678 par lequel il s'oblige servir et continuer la rente fontière ou legs de 12 d par chacun an pour ladite messe chantée (AD53-3^E14/298-f^o15 S2 - coppie du testament)

Le C^t de mariage de h.h. Gilles Godier « le Jeune » S^r du Bignon avocat à Craon fils de M^e Gilles Godier S^r de la Tousche, dt au bourg de la Celle Craonnaise & de †Renée Meaulain, avec Marguerite Harangot fille de h.h. Pierre & Jacqueline Lenfantin S^r & D^{ame} de la Grand Epineuze, dt en la ville de Craon, est signé le 26.12.1610 à Craon, en la maison des Harangot, en présence de Pierre Davy écuyer S^r de la Souvetterie, Jehan Hullin écuyer S^r de la Heullinière, Pierre Harangot « l'aîné » S^r de la Régnière, M^e Mathurin Davy S^r de la Barauldière, M^e Jehan Hullin S^r du Boys, M^e François Godier S^r du Tail, vénérable & discret M^e Jacques Harangot curé de Bouchamps & chanoine en l'église collégiale de Craon ^{StNicolas}, & plusieurs autres soussignés dont F. Goullier, d^{vt} François Thibault N^{re} de la cour de Craon à Craon (AD49-E2804).

Jacquine LENFANTIN †Craon 29.12.1616 x /1595 Pierre **HARANGOT** S^r de la **Raynière**

1-Marguerite HARANGOT x C^t Craon 26.12.1610 Gilles **GODIER** « le Jeune » S^r du Bignon °La Selle-Craonnaise †Craon ^{StClément} /1644 Fils de Gilles & de Renée Meaulain.

2-Marie HARANGOT °Craon 27.1.1597 filleule de Jehan Menard et de D^{elle} Peronelle Le Cornu fille de M^r **du Plessis de Cosme**

3-Mathurine HARANGOT °Craon 3.8.1603 filleule de Mathurin Jourdan S^r de la **Housseys** et de h. femme Renée Letourneux

4-Mathurin HARANGOT °Craon 28.12.1604 filleul de h.h. Pierre Heureau et de Renée Hullin

5-Pierre HARANGOT °Craon 30.6.1606 filleul de M^e Pierre Davy S^r de la **Sevestrie** et de D^{elle} Ester ? Minard ?

Pierre Lenfantin x Catherine Fardeau

« Le 8 janvier 1631¹⁶, à vous révérend père en Dieu monseigneur l'évesque d'Angers, ou à messieurs vos vénérables grands vicaires en spirituel et temporel, **honneste femme Catherine Fardeau veuve de feu Pierre Lenfantin vivant sieur de la Touchebaron**, dame de la terre fief et seigneurie de la Denillère en la paroisse de La Selle Craonnaise audit diocèse d'Angers, salut et révérence, à la chapelle du Plessis aliàs Bessonneau desservye en la chapelle du lieu seigneurial de la Denillère dite paroisse de la Selle, touttefois et quantes qu'elle vacque par mort résignation ou aultrement la présentation et droit de patronnage m'en

¹⁶ AD49-E3140 fonds famille LENFANTIN

appartient comme dame de ladite terre fief et seigneurie de la Denillère, et à vous monditseigneur la collation, provision, et toute aultre disposition, à présent vacquante par la mort de deffunct Me René Julliot prêtre, dernier et immédiat pacifique possesseur d'icelle, à icelle ainsi vacquer vous présente **Me Jehan Lenfantin clerc tonsuré de cedit diocèse** comme capable et idoyne à icelle obtenir et posséder, vous suppliant qu'à iceluy Lenfantin vous la luy confériez et luy en bailler lettres de collation et provision en tant que mestier est, et m'obligerez et luy pareillement, à supplier le tout puissant pour votre prospérité et sainteté en tesmoing de quoy j'ai signé ledit les présentes de mon seing manuel, en présence de Me Julien Mellier prêtre, notaire apostolique juré et immatriculé à Angers selon l'édit du roy, et de honorable homme Me Pierre Boussicault conseiller et lieutenant pour le roy au grenier à sel de Craon y demeurant »

Dominique Lenfantin x ca 1620 Marie Leridon

Dominique Lenfantin x 1651 Marie Boullain

La Tibergère est un lieu disparu, que l'abbé Angot donne à Saint-Michel-de-la-Roë, sans plus de spécifications, c'est dire que les Lenfantin n'y ont pas laissé beaucoup de traces. Thuré est situé à Bazouges. Le contrat de mariage donne un milieu très aisé avec 15 000 livres et 3 années de logement et nourriture. Mais je suppose que la valeur de la métairie de Loublairie est surestimée, car je n'ai jamais rencontré de métairies à ce prix de 8 000 livres, cependant les 400 livres de revenu semblent exacts et illustrent la richesse des produits des métairies de cette région.

« Le 4 septembre 1651¹⁷ après midy, par devant nous Pierre Briand notaire et tabellion royal au pays du Maine estably et demeurant à Laval, ont esté présents et establyz et deument soumis au pouvoir de notredite cour noble **Dominique Lenfantin sieur de la Tibergère et demoiselle Marie Leridon son épouse, et noble Dominique Lenfantin sieur de la Tibergère leur fils demeurant en la ville de Château-Gontier** d'une part, et noble René Boullain sieur de Thuré et damoiselle Lézine Duchemin son épouse, et damoiselle Marie Boullain fille issue du premier mariage dudit sieur de Thuré avecq defunte damoiselle Renée Boutard demeurant au château de ceste ville de Laval paroisse de St Tugal, lesdites femmes autorisées de leursdits maris pour l'effet des présentes, entre lesquelles parties ont esté faites les pactions et conventions matrimoniales qui ensuivent c'est à scavoir que lesdits Dominique Lenfantin le jeune et damoiselle Renée Boullain procédants de l'auctorité et consentement de leursdits pères et mères et de l'avis de leurs parents et amis cy après (f°2) nommés se sont promis et promettent se prendre et épouser en face de nostre mère ste église catholique apostolique et romaine lors que l'un par l'autre en sera requis s'il ne sy trouve empeschement légitime pourquoi le mariage ne se puisse accomplir ; en faveur duquel lesdits sieur et damoiselle de la Thibergère ont promis et se sont obligés solidairement chacun d'eux un seul et pour le tout renonçant au bénéfice de division ordre de droit et discussion donner audict Dominicque Lenfantin leur fils en advancement de droit successif en leurs successions la somme de 15 000 livres tz dans le jour des espouzailles **le lieu et mestairie de Loublairie paroisse de St Michel près la Roë**, avecq les bestiaux et sepmances en ce qui leur en appartient ou la somme de 400 livres de rente au choix des futurs conjoints qu'ils seront tenez faire dans l'an de la bénédiction nuptiale, ledit lieu pour tenir fonds de 8 000 livres à commencer ladite jouissance dès à présent y compris les grains et fruits (f°3) et outre lesdits sieur et damoiselle de la Thibergère promettent bailler et délivrer auxdits futurs conjoints les jouissances dudit lieu ou la somme de 400 livres de rente au lieu d'icelles jouissance qui ne seront raportables la somme de 6 000 livres tz en argent et la somme de 1 000 livres en trousseau et habits dans le jour des espouzailles ; prendra le futur conjoint ladite Boullain avecq ses droits mobiliers et immobiliers escheus des successions de sa mère et aieulle dont ledit sieur de Thuré père et les sieur de la Desnerie et Lanier oncles maternels de ladite future espouse renderont compte dans l'an en présence les uns des autres ; la communauté s'acquérera entre les futurs conjoints du jour de la bénédiction nuptiale en laquelle ils feront entrer scavoir ledit futur espoux la somme de 2 100 livres et la future espouse la somme de 1 500 livres et le surplus des deniers appartenant auxdits conjoints leur demeurera censé de nature de propre patrimoine pour eux leurs hoirs et ayant (f°4)

¹⁷ AD49-E3140 fonds famille Lenfantin

cause en leur estoc et ligne et à tous effets, et sera tenu ledit futur conjoint employer les deniers propres de ladite Boullain en achapt d'héritages, à default seront repris sur les plus clercs biens de la communauté et subsidiairement sur les propres dudit futur conjoint sans que la stipulation de propre fasse préjudice aux successions mobilières des sieur et damoiselle de la Thibergère et de Thuré en cas de décès de leurs enfants et sans préjudice des droits des héritiers collatéraux de ladite future espouse faute d'employ ; sera douairée ladite future espouse cas de douaire advenant sur tous les immeubles dudit futur espoux mesmes sur les deniers réputés propres, et sur ladite rente de 400 livres en cas d'opposition d'icelle et à proportion qui est en tiers dont les fruits courront du jour du décès sans sommations encore qu'elle soit requise par la coutume à laquelle ils ont dérogé pour ce regard, en cas de dissolution de communauté il sera loisible à la future espouse et à ses hoirs et aians cause de (f°5) renoncer toutefois et quantes à la communauté et ce faisant reprendra franchement et quitement tout ce qu'elle aura apporté audit futur ; conjoint en cas de vendition de ses propres pendant le mariage le futur conjoint sera tenu remployer le prix en achapt d'autres héritages, à faute il demeurera de mesme nature pour elle ses hoirs et aians cause en l'estocq et ligne dont les héritages auroient procédé ; en cas que le futur espoux fist obliger ladite Boullain il luy en portera acquit et indemnité dont l'hypothèque aura lieu du jour du présent contrat comme de toutes les autres clauses ; seront iceux futurs conjoints nouriz couchez et levez en la maison desdits sieur et damoiselle de la Tibergère par le temps de 3 années à raison de 400 livres par chacun an ; se sont lesdits futurs conjoints fait don mutuel du premourant au survivant en cas de mort sans enfants dans l'an de leur mariage de la somme de 1 000 livres tz à prendre par ledit survivant sur les plus clercs biens du premier décédé ; ce que lesdites parties ont ainsy voulu stipulé (f°6) et accepté et promis entretenir à peine de tous despens dommages et intérêts, dont nous les avons jugés à leurs requestes et consentement, fait et passé audit château de Laval es présence de Georges Huslin escuier seigneur de la Selle conseiller du roy assesseur au siège présidial d'Angers y demeurant, Jean Heuslin escuier sieur de la Chabotière conseiller du roy et sénéchal de Craon, y demeurant, frère Jouin Lenfantin prêtre prieur de l'abbaye notre Dame de la Roë y demeurant, René de Cheubonnier escuyer sieur de Monternault, demeurant en sa maison de Bedain paroisse de Chazé-Henry, nobles René Leridon sieur des Landes, conseiller du roy, esleu en l'eslection de Château-Gontier, Pierre Lenfantin sieur du Plessis, conseiller du roy au siège présidial de Château-Gontier, tous proches parents dudit futur espoux, vénérable et discret messire Jean Benoist prêtre sieur de la Desnerie, François Lasnier marchand, oncles maternels de ladite future espouse, vénérable et discret Me Jean Gaudin prêtre demeurant audit Laval, (°7) noble Pierre Lejarriel sieur de Bourgeolly demeurant en la ville d'Ernée, René Salmon sieur du Couderay proches parents de ladite future espouse, Gilles de Farcy escuyer lieutenant particulier au siège ordinaire de Laval, Jean Caset escuyer sieur de Ranson, noble Gilles Lelong sieur de la Troussière conseiller du roy esleu en l'eslection de Laval et aultres soubzsignés demeurants audit Laval tesmoins à ce requis »

Dominique Lenfantin x ca 1570 Etiennette Galliczon

Partages des biens de Dominique Lenfantin et Etiennette Gallisson : La Selle Craonnaise 1607

Je descends des LENFANTIN, patronyme que je suppose rare, et malheureusement on trouve dans le Craonnais 2 familles sans que je puisse trouver l'ascendant commun qui remonte encore plus haut c'est à dire au moins première moitié du 16ème siècle. Je pense cependant utile de faire toutes les sources sur ces 2 branches, sachant qu'un jour sans doute on trouvera après moi un acte qui les relie.

La succession qui suit n'est pas de ma branche. Elle a une particularité que je pense utile de vous signaler. En effet la mère des 2 héritières, Etiennette Gallisson, s'était remariée à Hierosme Grudé, qui vit encore, et on apprend à la fin de l'acte qu'il a un usufruit, donc que les biens partagés ne comportent pas encore cet usufruit, qui sera sans doute partagé à la mort de se second époux. Donc, ce partage ne donne pas la totalité des biens de leurs parents. Ce point est très important, quand on mesure l'importance des biens, car la famille est aisée, avec plusieurs métairies à se partager.

L'acte est une copie dans les fonds « titres de famille », donc pas de signatures, et risques d'erreurs de copie. Mais vous allez voir qu'on le trouve à Angers, alors qu'il est passé à Laval. Ceci signifie que les descendants qui ont déposé ce fonds de famille vivaient en Maine-et-Loire.

Donc, l'acte est passé à Laval, ce qui est tout de même peu proche de La Selle-Craonnaise, avec les moyens du cheval, seul « véhicule » à l'époque. Or, pour faire un partage, il faut lister des biens fonciers et les spécifier. Il n'y a pas de spécifications précises, mais il faut dire que cette succession ne contient que des biens importants comme métairie, et non des petits biens comme les pièces de terre. Si l'acte est passé à Laval, c'est que l'une des 2 filles héritières, l'aînée, vit à Laval. Et en Anjou c'est l'aîné(e) qui prépare les lots. Ils aimaient se déplacer, car la choisie est chez un notaire de Craon, puis il faut remonter ensuite encore à Laval pour exhiber au premier notaire la choisie. Et sans doute faire faire la copie du tout, car cette copie est bien signée du notaire de Laval.

L'acte permet de distinguer quels sont les biens GALLISSON, les biens LENFANTIN, et les biens du couple. C'est intéressant, car on constate que les biens LENFANTIN sont situés à La Selle-Craonnaise, et je vous ai surgraisé ce passage, car il est important pour l'étude des LENFANTIN.

« Le 17 novembre 1607¹⁸, ce sont les lots et partages des héritages et biens immeubles et acquests situés au pays de Craonnoys demeurés de la succession de défunts honorables personnes Dominique Lenfantin et Etiennette Galisson sa femme, sieur et dame de la Marchellerie (La Roë, 53) et aussy des acquests de ladite Gallisson pendant sa viduité que Me Lancelot Delaunay sieur de la Bigottière receveur des traites au bureau de Laval et honorable Françoise Lenfantin sa femme, fille aynée desdits Lenfantin et Gallisson présente à noble homme Jehan Lefebvre grenier à Craon et damoiselle Suzanne Lenfantin femme dudit Lefebvre, soeur germaine de ladite Françoise, pour être procédé à la choisie d'iceux de degré en degré suivant la coustume du pays d'Anjou avecq protestations toutefois faites par lesdits Delaunay et Lenfantin sa femme et condition expresse par eux retenue que là où il se trouveroit que ladite Françoise (f°2) Lenfantin fus fondée en quelques préciput et avantage sur lesdites choses partaigées esgalement icelles Françoise et Suzanne les enfantins (sic) pour se trouver aulcune d'icelles choses de nature hommaigée et tombée en tierce foy d'en estre récompensée tant pour le principal que restitution des fruits sur tous et chacuns les biens appartenant à ladite Suzanne, ou leurs enfants et héritiers après leur décès, à la charge que lesdits partageants seront tenus à garantir l'un l'autre les choses demeurées en leur partaige ; payeront et acquitteront entièrement chacun desdits partaigeans à l'advenir les charges rentes et devoirs deus sur chacun son lot et pour le passé le payeront moitié par moitié ; jouiront chacun de son partaige qui luy sera escheu à commencer de la Toussaints dernière passée (f°3)

1^{er} lot à Jeanne Lenfantin femme de n.h. Jehan Lefebvre grenetier à Craon

le lieu métairie et domaine de la Gallière situé en la paroisse de Bouchamps ainsi qu'il se poursuit et comporte et comme l'acquist ladite Gallisson et tout ainsy qu'elle en jouissait, qui paiera les rentes et devoirs et contunea de payer la rente de loin (sans doute « lin ») comme ont esté par cydevant et ceux qui y sont à présent, deschargé toutefois de la rente de 50 livres de rente qui estoient affectés dessus par Hierosme Grudé par les partaiges qu'il auroit faits et choisit par devant le sénéchal de Craon le 17 février 1597 entre ladite Gallisson et lesdits les enfantins (sic) faits - Item lla moitié de la métairie de du Plessis Cherbon en la paroisse de Bouchamps près Craon tout ainsy qu'il appartenoit à ladite Galisson et comme il luy est escheu par partaiges, et dont l'autre (f°4) moitié appartient à Me François Gallisson sénéchal de Saint-Florent, **oncle desdites les Enfantins** - Item le lieu et closerie de la Marchelière en la paroisse de La Selle-Craonnaise - Item la maison et closerie de la Toucheminot aussi en ladite paroisse de la Selle-Craonnaise - Item la métairie de la Petite Fourmelière en la paroisse de St Saturnin - Item la métairie de Landefrière aussi en la paroisse de St Saturnin - toutes lesdites choses ainsi qu'elles se poursuivent et comportent et **qu'elles appartiennent auxdites les Enfantins par la succession dudit deffunt Lenfantin (f°5) leur père et comme elles luy estoient escheues par partaiges** - A la charge que celui qui aura ce présent lot payera seul les 300 livres de rente d'iceux à l'advenyr et en fera la recousse à ses despens ou continuera la rente ainsy que bon luy semblera, léguée à messieurs de saint Nicolas par ladite Gallisson par son testament du (blanc) 1606 passé

¹⁸ AD49-E3140 fonds famille LENFANTIN

par Desprez notaire de Craon, sans que celui aura l'autre lot cy-après en paye jamais aulcune chose ny du principal nu de la rente et que là où en seroit troublé celui qui aura le présent lot sera tenu l'en indemniser à peine de toutes pertes despens dommages et intérêts, et les autres charges et debtes esuelles sont tenues lesdites les Enfants (f°6) se paieront moitié par moitié sur leurs biens.

2^e lot à Françoise Lenfantin, fille aînée desdits †Lenfantin et Galisson, femme de Me Lancelot Delaunay S^r de la Bigottière receveur des traites à Laval. Le lieu domaine et métairie de la Babynière situé en la paroisse de Bouchamps près Craon - Le lieu, métairie et domaine de la Hapelière et le bois taille du Bois de Pacé près ladite Hapelière situé en la paroisse de Niafles près Craon - Item le pré Bigot près la métairie de Malaulnay en la paroisse de La Selle Craonnaise - Item 15 livres de rente (f°7) à prendre sur le receveur des ... de Château-Gontier suivant et au désir du contrat qui en a esté fait - Toutes lesdites choses comme elles se poursuivent et comportent et qu'elles ont esté acquises pae lesdits deffunts Dominique Lenfantin et ladite Gallisson sa femme et comme elles appartiennent auxdites les Enfants ainsi qu'elles leur sont escheues par la succession desdits deffunts - A la charge que les bestiaux estant sur tous lesdits lieux seront appréciés par gens experts et que celui qui en aura le plus fera rapport à l'autre en deniers ou bestiaux à son choix 15 jours après la choisie - A la charge aussi que lesdits Lefebvre et Lenfantin sa femme seront tenus de (f°8) choisir et opter ung lot 15 jours après qu'ils leur auront esté présentés par les dessusdits Delaunay et Lenfantin - Laquelle Françoise Lenfantin, autorisée dudit Delaunay son mary pour la teneur des présentes seulement, a présenté lesdits présents partaiges sans en rien préjudicier ne desroger à aultres héritaiges immeubles non partaigés ny spécifiés en sesdits présents lots lesquels sont de présent tenus et exploités usufruitièrement par honorable maistre Hierosme Grudé sieur de Viellecourt, autrefois mari de ladite Gallisson, desquels héritages néanmoins elle offre faire partage auxdits Lefebvre toutefois quand elle en sera requise (f°9) - Auxquels partaiges et divisions cy dessus lesdits Delaunay et Lefantini sa femme ont fait arrest en la forme qu'ils sont spécifiés en présence de nous Michel Briand notaire royal au pays et comté du Maine, demeurant à Laval. - Fait et passé audit Laval maison desdits Delaunay et femme en présence de honorables Lancelot Cyreu sieur de la Guestraudière et Daniel Delaunay sieur de la Roche dudit Laval tesmoins.

Au pied du précédent la choisie : Le 17 novembre 1607 environ midy par devant nous Bernard Peju notaire sous la (f°10) cour de Craon demeurant en la ville de Craon ... »

Dominique LENFANTIN S^r de la Mareschallerye †/1607 x Etiennette GALLICZON †/1607 remariée à Jérôme Grudé qui vient encore en 1607

1-Françoise LENFANTIN †1607/ x Me Lancelot **DELAUNAY** S^r de la Bigottière receveur des traites à Laval.

2-Suzanne LENFANTIN †1607/ x2 Gilles **MAREST** S^r de la Petite Lande, **grenetier au grenier à sel de Laval**.
Fille de Dominique S^r de la Mareschallerye et de Etiennette Galliczon x2 Jean **LEFEBVRE** Dont postérité suivra

Suzanne Lenfantin x Jean Lefebvre

Suzanne LENFANTIN veuve de Gilles Marest S^r de la Petite Lande, **grenetier au grenier à sel de Laval**. Fille de Dominique S^r de la Mareschallerye et de Etiennette Galliczon x Jean **LEFEBVRE** S^r de **Laubrière** écuyer **grenetier au grenier à sel de Craon** jusqu'en 1611 au moins, puis **sénéchal et juge ordinaire, lieutenant général et particulier civil et criminel de la baronnie de Craon**

1-Jean Baptiste LEFEBVRE °Craon 14.6.1606 filleul de Guillaume Lefebvre **prieur de Lede en Bretagne**, et de h. femme Estienne Gallison x Angers (C^t d^{vt} Guillot le 4.11.1632) Charlotte JARRET de la Mairie °1616 †Rennes 21.6.1689. Fille de Nicolas et de Renée de Pierres. Elle se remarie à Charles Le Gouz

2-Françoise LEFEBVRE °Craon 23.11.1607 filleule de h.h. Lancelot Delaunay S^r de la **Bigottière receveur des tailles à Laval** et de D^{elle} Françoise Boylesve dame de **Laubrière**

3-Dominique LEFEBVRE °Craon 5.8.1611 filleul de Mathurin Davi **avocat à Craon**, S^r de la **Beraudière**, et de Magdeleine Bernier

4-Jean Jacques LEFEBVRE °Craon 18.7.1614 filleul de Jehan Lefebvre frère de l'enfant, et de D^{elle} Béatrix Galliczon épouse de n.h. François Vicet **capitaine de la ville de Craon**

5-Françoise LEFEBVRE °Craon 2.9.1615 filleule de Charles de Villette, **écuyer**, S^r de la **Pallère**, **1^{er} M^e d'hôtel de Mgr le prince de Condé, gouverneur de la ville et château de Craon**, et de D^{elle} Renée Hullin femme de M^e Mathurin Jourdan S^r de la Houssaye **avocat à Craon**

selon le dictionnaire de l'abbé Angot

- Allaire, famille qui s'est surtout distinguée dans la magistrature au présidial de Château-Gontier ... Noble Alexis Allaire issu de ce mariage était greffier en chef de l'élection, époux de Marguerite de la Barre, tandis que son frère André y était avocat, 1672, et doyen de l'ordre en 1720, époux de Marie **Lenfantin**.
- Arthuis, famille bourgeoise de Château-Gontier, peut-être originaire de Fromentières ... Pierre, docteur-médecin, marié en 1694 avec Anne **Lenfantin**, fille de noble Dominique L., et de Marie Boulain, adjoint de son père en 1700 au service de l'hôpital, inhumé dans l'église de Saint-Remy, 1728.
- Balisson, f., c de Saint-Michel-de-la-Roë ... Renée Le Roux, femme de Franç. des Scépeaux, maréchal de France, vend en son nom à René Augier et Jean **Lenfantin**, par contrat devant Marin Hunault, notaire à Ballots, 27 octobre 1566. —
- Bignon (le), f., c de Saint-Poix. - Le Bas-B. est acquis sur Jean d'Andigné et Louise Le Porc, dame de la Porte, par Jean **Lenfantin**, 1579, puis appartient à Françoise Courte, veuve de Pierre Herbert, par acquisition sur Jacques Bidault et Perrine Samoyeau, 1614
- Blandin, c de Brains. — A la succession de René **Lenfantin** et de Renée Pipard, 1751.
- Chapelle-Craonnaise (la), cne de Cossé-le-Vivien (6 kil.), arrond. de Château-Gontier (19 kil.), à 24 kil. de Laval. Curés. ... Jean **Lenfantin**, 1695. —
- Château (le) == f., c de Cuillé. — Cass. — Temporel d'une chapelle dépendant de la Roë, dont est titulaire Jannin **Lenfantin**, 1640. On y signale au milieu de marécages des buttes, dites Buttes-de-Monplaisir Le chapelain Jouin et non Jannin **Lenfantin** y donna en 1636 quelques terres à un particulier à charge de bâtir à l'endroit appelé les Mottes de Gennes une maison qu'on nomma Monplaisir, près d'un marais et des pêcheries de l'étang de Gennes en Cuillé.
- Courtière (la), c de la Selle-Craonnaise. — Maurice de la Denillère, chevalier, donne aux Bons-hommes un setier de seigle in medietaria de la Cortière, 1235. — Mét. avec le m de la Denillère, à Franç. Daigremont, fils de Gabrielle **Lenfantin**, héritier de Jean **Lenfantin**, curé de la Selle, † 29 avril 1723, et dans la famille duquel le lieu était « de temps immémorial » ;
- Craon, ville, chef-lieu de canton, arrond. de Château-Gontier (20 kil. O.), à 29 kil. de Laval... L'hôpital général fut érigé sous le patronage de saint François d'Assise par délibération des habitants, qui acceptaient en janvier 1714 un premier don de dame Françoise-Catherine Bélossier, fille de René Gouin, seigneur de Livré, et de Delle Marguerite **Lenfantin**. Les lettres patentes d'érection, données à Versailles au mois d'août, sont enregistrées à la date du 24 janvier 1729, en faveur des vieillards valides et invalides, des mendiants et des orphelins des deux sexes.
- Delaunay, famille lavalloise connue depuis Guillaume D., arbitre en 1398 entre le seigneur et la prieure d'Avénières, anoblée dans les charges et qui s'est continuée dans les Delaunay de Montaleu et des Scépeaux. == (Lancelot), né en 1569 de François D. et de Lézine Gesland, nommé par Lancelot de Brée, gouverneur de Laval, mari en 1602, 1607, de Françoise **Lenfantin**, de Marguerite Barbe en 1612, fut receveur des traites à Laval.
- Denillère == c de la Selle-Craonnaise. — ... A Franç.-Ch. Jaunaulx de la Baudussaie, époux de Marie Letessier, 1786. — Le moulin et l'étang sont pour moitié à N. Letessier, de Fontaine-Couverte, et à Franç. Daigremont, héritier de Jean **Lenfantin**, curé de la Selle-Craonnaise, † 1723 - H. h. Jean **Lenfantin**, conseiller en l'élection de Château-Gontier, mari d'Élisabeth Dumont, meurt en la maison seigneuriale de la D., 1661. — N. h. Pierre **Lenfantin**, sieur du Plessis, conseiller au présidial de Château-Gontier, mari d'Anne Trochon, 1648, morts avant 1709. —

- Epineuse (la Grande et la Petite-), c de la Selle-Craonnaise. — Clos. acquise d'Anne **Lenfantin**, femme de N. Hulin, par Franç. Daigremont, 1723 ; à Jean D., héritier de François D., 1775. — Une branche de la famille Daigremont se titrait de l'Epineuse, 1780.
- Houissière (la) == c de la Selle-Craonnaise. — Licitée à Perrine Girard, veuve de Jean **Lenfantin**, par Rob. Geslin, mari de **Jeanne L.**, héritière de Marie **Lenfantin**, morte en 1740.
- Lefebvre de Laubrière, famille angevine, originaire de la Roë. ... L'un de ceux-ci, Jean L., seigneur de la Saulaie, mari de Suzanne **Lenfantin**, fut sénéchal de Craon, seigneur d'Épinay en Bouchamp, eut aussi seize enfants, parmi lesquels Charles, conseiller puis doyen au parlement de Bretagne, mort après 1703.
- Marinière (la) == h., c de Ballots. — Cass., f. — Fromond de Novestole donne à l'abbaye de la Roë ce qu'il y possédait, 1149-1168. — N. h. René **Lenfantin** en était sieur, 1649.
- Masure (la) == c de Saint-Aignan-sur-Roë. — Fief et clos. vendus à René de Juigné, sgr du Parvis, par Françoise Allaire, veuve de René Richard, et Marie Allaire du Plessis, demeurant à Angers, filles d'André A., sieur du Plessis, et de Marie **Lenfantin**, 1741. — La femme Jarry, fermière, qui refuse d'indiquer la cachette du curé de Saint-Michel, est emprisonnée à Château-Gontier, 31 décembre 1793.
- Monplaisir, c de Cuillé. — Maison jointe à un marais et aux pêcheries de Gennes, bâtie par Franç. Rabineau dans un terrain nommé les Mottes de Gennes, près des Loges, donnée à René Rottier, sieur de l'Aunay, par Jouin **Lenfantin**, chapelain de la chapelle du Château, dépendant de l'abbaye de la Roë, 1636.
- Perrairie (la), cne de Brains. — Fait double emploi avec la Perreraie et avec le Perray (Brains). — Franç. **Lenfantin** est désarmé par les royalistes, 1799
- Plessis (le), == vill., c de la Chapelle-Craonnaise. — En sont sieurs : Pierre **Lenfantin**, 1648 ; Pierre Ragareu, fermier de la dime d'Athée,
- Plessis-Pézard (le), c de Longuefuye. — En est sieur André Allaire, procureur au présidial de Château-Gontier, époux de Marie **Lenfantin**, 1700.
- Pontceau (la) == f., c de la Selle-Craonnaise. — Cass. — En sont sieurs : N. h. Geoffroy Bouan, chevalier, mari d'Anne de Saint-Amadour, vers 1553. — René de Montbourcher, 1629. — Mathurin **Lenfantin**, époux de Marguerite Pinson, 1647.
- Rommé (le Grand et le Petit-), f. et éc., c de Craon. — Hôtel de la Romée, vendu par Jean Bastard de la Trémoille, 1475. — En sont sieurs et dames : Jean d'Aussonville, chevalier, seigneur de Courcy, 1517 ; — Hélène Croissant, qui y demeure, 1629. — Dominique **Lenfantin**, mari de Perrine Eslaut, 1653.
- Sainte-Frairie (la), c de Fromentières. — L'ancien logis comprend deux corps séparés, construits avec luxe de tuffeau ; un seul est habité, l'autre sert d'étable ou de grenier. — En sont sieurs : Michel Aubry, contrôleur en l'élection de Château-Gontier, 1620 ; — René Aubry, contrôleur au grenier à sel, époux de Marie Trochon, 1641 ; — Ch. Arthuis, curé de Saint-Remy († 1730), laisse deux clos. à Anne **Lenfantin**, veuve de N. Arthuis, Marie et Anne Rigault.
- Saint-Ouen, c de Chemazé. — Habite le château en 1623, Jean Garnier, sieur de la Boissiennière. — La terre, fief et seigneurie, composée de deux métairies, trois closeries, de la grande dîme de Chemazé, est affermée 1 030 livres à Perrine Helau, veuve de Dominique **Lenfantin**, qui demeure au logis, 1692.
- Selle-Craonnaise (la), c de Craon (7 kil.), arrond. de Château-Gontier (26 kil. O.) ; à 37 kil. de Laval ... L'église ... On signale en 1480 l'autel Saint-Mathieu, Nicolas Beu († 1664) fit construire l'autel du Rosaire ; M. **Lenfantin**, celui de la Vierge, en 1717. ... Curés ... Jean **Lenfantin**, chapelain de la Grignonnière, 1697, inhumé le 28 avril 1723, à l'âge de soixante-sept ans. —
- Touche-Baron (la), h. et m, c de Cossé-le-Vivien. — Terre seigneuriale mouvant de la Motte-Sorchin. En sont sieurs : Macé de Scépeaux, 1300 ; — Jean de S., époux de Marie d'Harcourt, avant 1383 ; — Yvon de S., fils puîné des précédents, 1383, 1413 ; — Amaury de S. et ses descendants jusqu'à la moitié du XVI s. ; — Pierre **Lenfantin**, mari de Catherine Fardeau, 1603 ; —

